



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Rapport de la dixième réunion du Conseil scientifique de la CMS

Edimbourg, Ecosse, Royaume-Uni, 2-4 mai 2001

I. REMARQUES LIMINAIRES DE LA PRESIDENCE, DU L'ORGANISME HOTE ET DU SECRETARIAT

1. Colin Galbraith (R-U) a ouvert la séance, a souhaité la bienvenue aux délégués à Edimbourg et a présenté M. John Markland, Président du Scottish Natural Heritage (SNH). M. Markland a fait remarquer que l'Ecosse était un lieu approprié pour une réunion de la CMS en raison de sa situation aux croisements de nombreuses routes de migration importantes. Il se félicitait que le SNH puisse jouer pleinement son rôle dans les travaux de la Convention en mettant à sa disposition le Président du Conseil scientifique.

2. Dans ses remarques liminaires, M. Arnulf Müller-Helmbrecht (Secrétaire exécutif de la CMS) a rappelé à la réunion que le Conseil scientifique était le moteur de la Convention lequel a eu de bonnes idées qui ont donné un grand élan à la Convention. Il a exprimé l'espoir que la réunion préparerait un certain nombre de propositions pour l'application et le développement ultérieur de la CMS dans le monde, notamment en tant que pièce importante dans la préparation de la COP7 de la CMS, laquelle aura lieu en septembre 2002. Le Secrétaire exécutif s'est référé à la dernière édition du Bulletin de la CMS (ScC.10/Inf.1) qui citait un certain nombre d'activités et de réussites de la CMS. Il a rendu hommage aux membres du Conseil qui l'ont servi longtemps et souhaité la bienvenue aux nouveaux Conseillers, particulièrement ceux qui représentent des Parties ayant récemment adhéré à la Convention.

3. M. Galbraith a estimé que la tâche principale du Conseil était d'élargir la base scientifique de la Convention. En s'appuyant sur la pratique de la Convention qui était de fonctionner par consensus, il y avait une excellente occasion de faire des progrès réels en se penchant sur les menaces auxquelles doivent faire face les espèces migratrices. La Convention devrait également procéder à l'évaluation de ses propres performances et de son efficacité, chercher les moyens de les améliorer et d'accroître son prestige dans les cercles gouvernementaux et non-gouvernementaux afin de pouvoir agir plus efficacement en faveur des espèces migratrices.

4. Au cours des travaux de la première matinée, M. Roger Crofts, Chef exécutif du SNH, s'est adressé au Conseil. Il a souligné l'importance du travail international pour le SNH assurant qu'une science bien fondée était au cœur de la prise de décision et acquérant et préservant son influence au sein du gouvernement, de la communauté écologique et de la société en général. Il a remarqué que l'intérêt du public pour le retour du balbuzard pêcheur qui a été réintroduit en Ecosse avait été un succès pour les relations publiques. La coopération internationale a été une excellente méthode d'enseignement à partir de l'expérience des autres et tous avaient autant à apprendre qu'à enseigner.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER

5. Un ordre du jour provisoire et un ordre du jour annoté avaient été diffusés (ScC.10/Doc.1.rev. et ScC.10/Doc.2). Aucun commentaire n'ayant été fait, l'ordre du jour a été adopté tel qu'il a été présenté. Il figure à l'Annexe 2.

6. Un calendrier provisoire (ScC.10/Doc.2.1.rev.1) avait été diffusé. Aucun commentaire n'ayant été fait, le calendrier a été adopté tel qu'il a été présenté.

III. RAPPORT SUR LES ACTIVITES ENTRE LES SESSIONS

(a) Président

7. M. Galbraith a fait savoir que ses deux principales activités à ce jour en tant que Président du Conseil avaient été d'assister à deux réunions concernant la mise au point d'un Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (à Hobart en juillet 2000 et au Cap en janvier 2001, y compris la présidence de négociations sur le Plan d'action) et d'organiser la 10ème réunion du Conseil. L'Accord sur les albatros soulignait le rayon d'action mondial de la CMS et montrait que la Convention était prête à aborder des questions difficiles. Il a remercié particulièrement l'Australie et l'Afrique du Sud pour leur rôle dans l'heureuse conclusion des négociations ainsi que le Secrétariat pour son aide.

8. Il a conclu son rapport en rendant hommage à feu Pablo Canevari décédé en mars 2000, lequel a apporté une contribution considérable à la conservation des espèces, notamment au moment où il était Administrateur technique de la CMS.

(b) Secrétariat

9. Le Secrétaire exécutif a fait un bref rapport sur les activités du Secrétariat. D'autres précisions concernant de récents développements figuraient dans la dernière édition du Bulletin.

10. La prochaine session de la Conférence des Parties (COP7) se tiendrait à Bonn à l'invitation du Gouvernement allemand. Comme pour COP6, COP7 aurait lieu conjointement avec la réunion des Parties à l'AEWA, le Comité permanent et le Conseil scientifique de la CMS. La période provisoire (la première moitié de septembre 2002)¹ était susceptible d'être changée pour éviter de coïncider avec la Conférence de Rio + 10 qui pourrait avoir lieu à Johannesburg à la même époque.

11. Il y avait maintenant 73 Parties à la Convention. COP6 avait fixé un objectif ambitieux de 85 Parties au moment de COP7 et le Secrétariat avait besoin du soutien actif des Parties existantes pour attirer de nouveaux membres. Comme la Convention se développait, elle avait besoin d'étendre la gamme de ses activités.

12. Une Unité chargée des Accords avait été créée au sein du Secrétariat à Bonn. L'AEWA avait été le premier à en faire partie en juin 2000, Bert Lenten en étant le Secrétaire exécutif. ASCOBANS et EUROBATS avaient suivi en janvier 2001. La nomination de personnel pour ASCOBANS et EUROBATS devait être achevée dans les quelques semaines qui suivaient. Les Secrétariats d'Accord, bien qu'intégrés administrativement au Secrétariat de la Convention mère, restaient autonomes et responsables envers leurs propres Parties en matière de politique.

13. Trois nouveaux membres du personnel avaient rejoint le Secrétariat. Mme Jasmin Kanza avait été nommée en qualité d'Administrateur chargé de l'administration et de la gestion des fonds avec des responsabilités supplémentaires d'Administrateur régional pour l'Afrique. Son poste était financé par les charges des frais généraux prélevées par le PNUE sur les dépenses pour le Fonds d'affectation spécial de la CMS. M. Marco Barbieri avait été nommé Administrateur technique, membre du personnel le plus étroitement associé aux travaux du Conseil, et devait également agir en qualité d'Administrateur régional pour le bassin méditerranéen. Mme Beatriz Torres, venant du Centre d'échanges de la CDB, avait été recrutée par la CMS en qualité de Fonctionnaire d'information et renforcement des capacités et avait des responsabilités régionales pour l'Amérique Latine et les Caraïbes.

14. Un Administrateur pour le développement des Accords serait recruté sous peu. Il faudrait que le candidat retenu ait des connaissances juridiques. On espérait également que deux postes professionnels d'Administrateur débutant pourraient être créés. Les pays ayant des candidats valables étaient invités à se mettre en rapport avec le Secrétariat. M. Robert Vagg (Administrateur chargé des projets spéciaux) devait quitter prochainement le Secrétariat après y avoir été détaché pendant deux ans 3/4 par le Ministère de l'Environnement du Royaume-Uni.

(c) Conseillers (sur les travaux d'autres Conventions qu'ils devaient suivre au nom de la CMS)

15. Le Secrétaire exécutif a lu le rapport de Mme. Beudels (Belgique) qui remplissait les fonctions de correspondant du Conseil pour la Convention sur la diversité biologique. Les principales questions faisant suite à la récente réunion de l'organe subsidiaire (SBSTTA) de la CDB portaient sur les espèces étrangères et l'impact des changements de climat sur la biodiversité. Particulièrement significatif pour la CMS était la recommandation du SBSTTA à la prochaine COP de la CDB sur la reconnaissance de la conservation et de l'utilisation durable des espèces migratrices en tant que composant important de l'application de la CDB, sur la reconnaissance de la CMS en tant que principal partenaire en ce qui concerne les espèces migratrices et sur l'adoption d'un programme de travail commun pour tous les intervenants participant à l'application de la CDB. Le Secrétaire exécutif a demandé que les Conseillers scientifiques fournissent des avis et des informations au projet du Secrétariat.

16. M. Schlatter (Conseiller nommé) et M. Wolff (Pays-Bas) ont fait respectivement rapport sur le Comité scientifique et technique de Ramsar (STRP) et la Convention Ramsar. M. Schlatter a estimé que les observateurs de Wetlands International et de BirdLife International seraient mieux à placés pour faire rapport. M. Schlatter avait terminé son temps au Comité Ramsar. M. Wolff a rappelé à la réunion qu'il avait demandé à être relevé de ses fonctions concernant la Convention Ramsar.

17. M. Davidson (Bureau Ramsar) a donné un bref aperçu des récents développements et des événements à venir en ce qui concerne Ramsar. La prochaine COP de Ramsar devrait avoir lieu à Valence, Espagne, à partir du 19 novembre 2002. La réunion annuelle du Comité permanent devrait avoir lieu en décembre 2001 avec une réunion finale pour compléter le planning de la COP prévu pour mai 2002. Les documents relatifs à la COP devaient être placés sur le site internet de Ramsar. M. Davidson a appelé l'attention de la réunion sur le Forum Ramsar, un outil pour l'échange électronique ouvert d'informations. Il a expliqué également le processus de restructuration en cours du Groupe d'évaluation scientifique et technique ainsi que les tentatives pour assurer une continuité et une représentation géographique équitable. Il a expliqué également le rôle d'organisations partenaires telles que WWF, UICN, BLI et WI dans les structures et le développement politique de Ramsar. Ramsar avait également produit une série de manuels ("Boîte à outils") sur divers thèmes avec des études de cas qui devraient intéresser les Parties.

18. M. Galbraith a noté que la concentration de COP de Conventions concernant la biodiversité en 2002 signifiait que les Conventions avaient besoin de communiquer plus étroitement entr'elles pour identifier les questions d'intérêt commun et les sujets pour lesquels la coopération permettrait d'accomplir de plus grands progrès.

19. M. Perrin (Conseiller nommé) a fait rapport sur la Commission baleinière internationale (IWC). Il avait participé à la réunion de l'IWC en juin 2000 à Adélaïde où un certain nombre d'espèces inscrites sur les listes de la CMS faisaient l'objet d'un débat. Il a expliqué les dernières considérations sur la taxonomie des baleines franches. On reconnaissait maintenant trois espèces : la baleine franche de l'Atlantique Nord *Eubalaena glacialis*, la baleine franche du Pacifique *E. japonica* et la baleine franche des mers australes *E. australis*. Les prises pour subsistance de baleines à bosse par les esquimaux d'Amérique avaient fait l'objet d'un examen et les quotas seraient revus après que le prochain recensement complet aurait été effectué. Les difficultés d'établir des différences entre les deux sous-espèces de baleines bleues (*Balaenoptera musculus intermedia* et *B. m. brevicauda*) avaient été examinées. Les estimations de population pour les espèces variaient entre 400 et 1100. Les prises de baleineaux à bosse dans les pêcheries de Saint Vincent et des Grenadines avaient entraîné quelques controverses. De récentes enquêtes avaient amélioré la compréhension des bancs de baleines à bosse de l'hémisphère Sud avec 14 divisions reconnues de bancs au lieu de 7. Une évaluation importante des bancs de baleines à bosse de l'Atlantique Nord a été envisagée pour 2001.

20. Pour ce qui est des petits cétacés, l'IWC avait un rôle moins clairement défini, certaines Parties estimant que l'IWC n'avait aucune compétence en la matière. Le Comité scientifique avait passé en revue le statut des cétacés d'eau douce y compris certains qui figurent à l'Annexe II de la CMS (susu du Gange, dauphin d' l'Amazone, sotalia, dauphin de l'Irrawaddy et marsouin de l'Inde). Trois populations de dauphins de l'Amazone sud-américains avaient été confirmées, celle de Bolivie étant probablement une espèce séparée. Les populations de dauphins de l'Irrawaddy étaient peu nombreuses et en déclin mais existaient dans le Mekong, au Vietnam, au Laos et au Cambodge. Il y avait peu de données sur le marsouin de l'Inde, sauf pour la population du Yangzi qui était une population chinoise endémique et ne constituait donc pas une préoccupation immédiate de la Convention.

21. Il a été procédé à l'examen de mesures destinées à réduire les prises accidentelles, y compris les "pingers" dont l'efficacité a été reconnue mais qui sont coûteux et difficiles à entretenir.

22. On a noté également que le Japon avait augmenté de 54 à 62 son quota de baleines à bec de Baird (Annexe II de la CMS). Le Japon refusait de reconnaître l'évaluation de l'IWC concernant la durabilité de ces prises.

IV. RAPPORT SUR LES ACCORDS DE LA CMS RECEMMENT CONCLUS OU EN COURS D'ELABORATION

(a) Albatros et pétrels

23. M. Baker (Australie) s'est référé à la Résolution 6.3 adoptée à COP6 d'après laquelle l'Australie avait commencé une série de consultations informelles conduisant à des réunions de négociations à Hobart (juillet 2000) et au Cap (janvier 2001) pour conclure un Accord sur les albatros et les pétrels de l'hémisphère Sud. Douze Etats, quatre organisations intergouvernementales, des organisations non-gouvernementales et un membre de l'APEC participaient à la réunion du Cap. Le texte issu de la réunion a été diffusé sous la cote ScC.10/Inf.16 ; les versions en espagnol et en français suivront. Les références à "l'hémisphère Sud" avaient été supprimées pour donner plus de souplesse à l'Accord afin de permettre une extension vers le Nord, le cas échéant. Cependant, à court terme, les efforts seraient focalisés sur l'hémisphère Sud et il a été décidé qu'un secrétariat devrait être installé dans le Sud. L'Australie continuerait d'assurer le secrétariat intérimaire et jouerait le rôle de dépositaire. Une cérémonie de signatures aurait lieu prochainement (peu après juin 2001) et l'Accord devrait entrer en vigueur avant COP7.

24. L'ensemble des 14 espèces méridionales inscrites au titre de la CMS étaient couvertes par l'Accord, mais les dernières données scientifiques montraient que la taxonomie utilisée dans les Annexes de la CMS étaient obsolètes (la nouvelle identifiant 24 espèces). L'Accord sur les albatros/pétrels utilisait les deux, mais il était prématuré de proposer de changer la taxonomie adoptée par la CMS, la réflexion sur ce sujet se poursuivant. En fait, d'autres changements avaient été faits depuis la réunion du Cap.

25. Pour ce qui est de la préoccupation concernant l'inscription de l'albatros d'Amsterdam à l'Annexe II de la CMS afin de remplir les conditions nécessaires pour que l'Accord réponde aux critères d'un Accord d' Article IV para. 3 au titre de la Convention, M. Baker avait reçu un conseil juridique. Celui-ci indiquait que l'inscription sur une liste n'était pas nécessaire, l'Accord sur les albatros étant un instrument juridique à part entière. Le R-U avait reçu un avis similaire. Le Secrétariat suggérait d'autres débats bi ou trilatéraux avec des experts de l'Australie et du R-U sur l'interprétation des dispositions pertinentes de la CMS.

***ACTION:** Le Secrétariat discutera avec l'Australie et fera rapport à la prochaine réunion du Conseil scientifique.*

26. M. Galbraith a remercié l'Australie, l'Afrique du Sud et les autres Parties qui ont participé à l'organisation de la réunion. Il a estimé que la méthode proposée pour la question taxonomique était raisonnable, tout en soulignant que le fait d'actualiser les Annexes était souhaitable et a demandé que M. Baker consulte le Secrétariat sur l'inscription de l'albatros d'Amsterdam sur une liste.

(b) Tortues marines - océan Indien et Sud-Est asiatique

27. Le Secrétaire exécutif adjoint a fait un rapport sur la première des deux réussites concernant les tortues marines et a fait référence à deux documents d'information (ScC.10/Inf.17) et à la Recommandation 6.6 (ScC.10/Inf.12). A la réunion du Conseil scientifique qui s'est tenue au Cap en novembre 1999, Environment Australia avait convenu d'organiser une réunion des pays de l'océan Indien et du Sud-Est asiatique pour prendre une initiative en faveur de la conservation des tortues marines. A COP6, la Recommandation 6.6 avait fait appel aux Parties de la région pour conclure un Accord. Sept mois plus tard le résultat était un Mémoire d'Accord couvrant potentiellement 40 pays. Il devait être ouvert pour signatures dès que le Plan de conservation et de gestion serait prêt. Les Philippines tiendraient une dernière réunion de négociations du 19 au 23 juin 2001 à Manille où le projet de plan de conservation et de gestion serait achevé.

28. Des perspectives prometteuses pour l'obtention de ressources et d'un lieu pour l'installation d'un secrétariat avaient été débattues avec le PNUE à Nairobi. Des possibilités de financement par l'intermédiaire

de l'Unité de coordination GEF-PNUE de Nairobi, qui était particulièrement intéressée par des projets régionaux de cette nature, avaient été étudiées.

(c) Tortues marines (côte atlantique de l'Afrique)

29. Le Secrétaire exécutif adjoint a annoncé qu'une initiative similaire avait également été prise pour la côte atlantique de l'Afrique où un Mémoire d'Accord était déjà en place, signé par 12 Etats de l'aire de répartition. Le Nigeria avait offert d'accueillir une réunion en juillet 2001 pour mettre la dernière main au Plan de conservation qui avait été diffusé en décembre 2000. Le Gouvernement français avait promis d'accorder un soutien financier pour des plans d'action nationaux dans une demi-douzaine de pays. L'Unité GEF-PNUE et le Programme de l'UNESCO "L'homme et la biosphère" (et peut-être ACOPS) étaient également intéressés par des projets dans la région. Les perspectives de couverture totale de la côte atlantique étaient donc bonnes.

30. M. Ankara (Congo) a expliqué que des problèmes de conservation des tortues marines étaient connus notamment en ce qui concerne les prises accidentelles. Malheureusement, aucun projet n'était encore en place pour identifier d'autres pressions et d'autres menaces. Il a demandé s'il était possible d'étendre les projets existants et envisagés à la côte du Congo, de l'Angola et du Gabon. M. Mshelbwala (Nigeria) a confirmé que tous les Etats de l'aire de répartition seraient invités à la réunion de juillet, ce qui permettrait au Congo d'exposer ses préoccupations. Tous les participants potentiels ont été priés de faire parvenir leurs idées à l'avance au Secrétariat de la CMS ou aux autorités nigériennes.

31. M. Moumouni (Togo) a indiqué que son pays était également concerné par les questions relatives aux tortues. Les problèmes se posaient avec les agriculteurs et les habitants des côtes qui pillaient les nids et prélevaient les femelles quand elles étaient sur les plages. Des patrouilles avaient relâché de nombreuses tortues illégalement capturées et 800 œufs confisqués avaient été artificiellement couvés. Ces efforts pour confisquer des animaux pris illégalement se poursuivraient si un financement était disponible. M. Demba Mamadou (Sénégal) a fait état de faits similaires à ceux du Togo. La croissance du tourisme ajoutait une pression aux zones côtières. Les prises accidentelles dans les activités de pêche et la collecte illégale d'œufs étaient également significatives.

32. Le Secrétaire exécutif adjoint a regretté l'absence à la réunion de certaines Parties africaines. Il y avait beaucoup d'enthousiasme parmi les pays africains pour faire de réels progrès dans la conservation des tortues. Beaucoup de travail était effectué avec de modestes ressources et à un récent séminaire qui avait eu lieu aux Etats-Unis l'intérêt était tel qu'un groupe de travail séparé sur l'Afrique avait été créé.

(d) Outarde houbara

33. En l'absence d'un représentant du pays chef de file, l'Arabie Saoudite, le Secrétaire exécutif, se référant à la Recommandation 6.4 de COP6, a fait un rapport sur l'évolution de la situation. Aucun progrès n'avait été accompli depuis COP6, moment auquel un petit nombre de points restaient à clarifier en ce qui concerne le projet de texte de l'Accord (notamment le pays qui en serait dépositaire) alors que le plan d'action était prêt. Le Secrétaire exécutif avait essayé de se mettre en rapport avec le Conseiller scientifique de l'Arabie Saoudite et l'avait rencontré à l'occasion du Congrès de l'UICN à Amman en octobre 2000.

34. Le Secrétariat était prêt à aider les autorités de l'Arabie Saoudite à diffuser les documents auprès des Etats de l'aire de répartition. Le Président du Conseil s'est proposé d'écrire au Conseiller de l'Arabie Saoudite pour s'assurer de ce qui était nécessaire pour donner un nouvel élan à cette question. L'observateur de BirdLife International a demandé si le Secrétariat avait fait des démarches auprès d'autres pays de la région pour savoir s'ils pouvaient aider à faire des progrès à cet égard.

ACTION. Si on ne notait aucun progrès, le Président du Conseil devrait écrire au Conseiller de l'Arabie Saoudite et si cette initiative ne donnait pas les résultats escomptés, le Président du Comité permanent serait prié d'intervenir.

(e) Grande outarde

35. M. Bankovics (Hongrie) a fait savoir à la réunion que quatre Etats de l'aire de répartition avaient à ce jour signé le MOU. Il était sur le point d'organiser un groupe de travail international sur l'espèce conformément à la Recommandation 6.4 et considérait la présente réunion comme une excellente occasion d'avoir des débats avec les représentants des Etats de l'aire de répartition et les organisations présentes

intéressées sur l'identification des membres du groupe. La Présidence l'a encouragé à poursuivre son action en vue de la création du groupe de travail.

36. Le Secrétaire exécutif a annoncé que la Bulgarie devait signer le MOU en mai ou en juin 2001, ce qui porterait le nombre de signatures des Etats de l'aire de répartition à cinq, nombre minimum pour permettre l'entrée en vigueur du MOU. Une procédure similaire pour la signature du MOU était actuellement entreprise par la Grèce. Bien que le MOU ait été conçu comme un instrument "juridique non-contraignant", certains Etats de l'aire de répartition ont fait savoir que leurs procédures législatives exigeaient une ratification formelle. Le Secrétaire exécutif étudiait les moyens de créer un "statut de membre associé" pour le MOU afin d'assurer la participation la plus large possible.

37. Mme Ivanova (Bulgarie) a indiqué que des enquêtes avaient montré que les populations continuaient de décliner dans les Balkans. La Bulgarie espérait relâcher dans un habitat convenable des oiseaux élevés en Russie. M. Demba Mamadou (Sénégal) s'est intéressé à ce MOU car on trouve ces espèces au Sénégal.

***ACTION.** Le Président a demandé au Secrétariat d'établir une liste de réunions clés intéressant la CMS et le développement des Accords.*

V. TACHES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE FAISANT SUITE AUX RESOLUTIONS ET AUX RECOMMANDATIONS DE LA CONFERENCE DES PARTIES

5.1 Mesures concertées pour des espèces/groupes sélectionnés de l'Annexe I en application des Résolutions 3.2, 4.2, 5.1 et 6.1

a. Mammifères

Ongulés sahélo-sahariens

38. Mme Beudels (Belgique) a fait savoir que le projet soumis pour financement au *Fonds Français pour l'Environnement Mondial* (FFEM) avait été accepté en novembre 2000 et qu'il était actuellement mis au point. D'autres mécanismes de financement, dont le GEF, étaient recherchés pour les stades ultérieurs d'application. La première phase comportait la mise en œuvre d'éléments du Plan d'action de Djerba de 1998 faisant de la Tunisie, du Niger et du Mali des pays pilotes pour quatre ans. La formation et la surveillance entraîneraient la participation de quatre Etats de l'aire de répartition supplémentaires, à savoir le Tchad, la Mauritanie, le Maroc et le Sénégal. Les travaux préparatoires comportaient notamment une amélioration des connaissances de la situation des populations et l'identification des sites historiques (en Tunisie et au Maroc) comme base d'une zone protégée et pour mobiliser le soutien de la communauté en faveur du projet. M. Ankara (Congo) a demandé s'il était possible d'étendre le projet car le Congo avait également des populations d'ongulés migrateurs.

39. M. Pfeffer (Conseiller nommé) a indiqué que la chasse et une faible prise de conscience constituaient des problèmes. Il a souligné qu'il était important d'associer les activités amorcées au titre de ce projet avec d'autres travaux en cours. Des réserves étaient créées et des plans de réintroduction d'ongulés et d'autres espèces dont des autruches étaient mis en route. Des synergies étaient possibles. M. Issa (Niger) a fourni une mise à jour des mesures prises depuis la réunion de Djerba. Les autorités nationales envisageaient une réintroduction et le WWF avait soutenu des enquêtes au Niger.

40. Suite à des interventions de conseillers d'Etats de l'aire de répartition demandant des éclaircissements sur la participation de leurs pays respectifs au projet, M. Devillers (U.E.) a expliqué que cette initiative se trouvait dans une phase où des ressources considérables étaient nécessaires et que des projets étaient préparés et proposés pour financement à différents donateurs potentiels. Tout cela ne pouvait se présenter simultanément et il fallait donc s'attendre à ce que le Plan d'action soit mis en œuvre dans différents pays à des époques différentes par le truchement de différents projets.

41. Le Secrétaire exécutif a remercié Mme Beudels et Mme Herrenschmidt (France) de leurs efforts pour obtenir un financement par l'intermédiaire du FFEM. Il a également souligné que le projet intéressait également la Convention des Nations Unies pour combattre la désertification et que des synergies étaient recherchées, ainsi que d'autres initiatives telles que le programme MAB de l'UNESCO qui soumettait un projet GEF pour six réserves africaines de la biosphère susceptible d'être amendé pour intégrer les intérêts de la CMS.

Gorille de montagne

42. Mme Beudels a fait un rapport sur les évaluations actuelles de la situation du gorille de montagne. Les mesures prises par la CMS étaient entravées par le manque de sécurité de la région et parce que le Ruanda n'était pas Partie à la Convention. La République démocratique du Congo essayait de mettre en œuvre et de poursuivre des actions communes malgré l'état de guerre avec le Ruanda et l'Ouganda. Plusieurs organisations, dont le WWF, participaient à l'établissement d'un programme conjoint. La population de la zone volcanique semblait être passée de 320 (1989) à 355 (dernier relevé) animaux. Si cette situation était encourageante, les menaces (pauvreté, violence, perte d'habitat et braconnage) subsistaient et la situation était encore critique.

43. Le Secrétaire exécutif a confirmé que le Ruanda n'avait pas encore adhéré à la Convention et a estimé que c'était un obstacle à des mesures efficaces de la part de la CMS. Il a indiqué que le PNUE préparait un projet pour les espèces mondiales de primates en danger, dont le gorille de montagne, et une campagne de recherche de fonds. Le Secrétariat avait écrit à la demande du PNUE pour appuyer cette initiative.

Cerf des Andes méridionales

44. M. Schlatter (Conseiller nommé) a fait état des progrès réalisés dans le cadre d'un projet en Argentine financé par la CMS et visant à observer la population de ces animaux et à accroître la sensibilité du public à leur égard. Le projet avait été approuvé par la huitième réunion du Conseil et consistait essentiellement dans la construction d'un observatoire de ce cerf dans le Parc national Los Glaciales où l'on trouve l'une des quelques populations encore viable. Des travaux préparatoires avaient été réalisés et la construction de l'observatoire actuel était en cours. M. Schlatter a été nommé correspondant pour l'espèce.

Dauphin franciscana

45. En ce qui concerne le projet sur le dauphin franciscana approuvé pour financement par la huitième réunion du Conseil, M. Schlatter a fait savoir que des problèmes avaient été rencontrés pour les fonds qui ne parvenaient pas aux chercheurs sur place, provoquant un retard des travaux. L'origine des problèmes n'était pas claire. Le président s'est inquiété des retards causés aux travaux urgents de la Convention par des difficultés bureaucratiques. Mme Acero Villanes (Pérou) a été nommée correspondante pour tous les dauphins de l'Amérique du Sud.

Phoque moine de la Méditerranée

46. M. Gonzalez (Espagne) a indiqué que la situation du phoque moine de la Méditerranée semblait s'être stabilisée. Se référant à des données présentées au cours d'une récente réunion de la Convention de Barcelone, 200 individus environ, pense-t-on, constituent la population de la Méditerranée orientale au large des côtes de Grèce et de Turquie tandis que très peu d'animaux se trouvaient en Méditerranée occidentale et centrale. Dans l'Atlantique, une population d'environ 25 individus se trouvait dans l'archipel de Madère et la colonie près du Cap Blanc était en train de se reconstituer après l'hécatombe de 1997 : 25 petits étaient nés au cours de l'année 2000. Une autre prolifération d'algues rouges toxiques n'avait pas affecté les phoques, mais elle avait permis de tester les mesures urgentes de coordination des autorités lesquelles s'étaient révélées efficaces.

47. La Convention de Barcelone s'intéressant aux populations de la Méditerranée, les efforts de la CMS étaient concentrés sur l'Atlantique. L'Espagne, le Portugal, le Maroc et la Mauritanie participaient à un groupe de travail qui élaborait un MOU et un Plan d'action. Le rapport sur le Plan d'action pour le phoque moine de la Méditerranée dans l'Atlantique oriental et le Plan de rétablissement ont été distribués en tant que Documents ScC.10/Doc.3.1 et ScC.10/Doc.9.

48. Afin de surmonter les difficultés dues au manque de consensus sur certaines questions controversées, l'élaboration du plan a été divisée en deux phases. Le plan de rétablissement qui était présenté à la réunion, avait été préparé par le groupe de travail à l'occasion d'une réunion qui a eu lieu à Las Palmas en avril 2000 et comportait des mesures ayant réuni un consensus. Les mesures pour lesquelles les chercheurs n'avaient pu parvenir à un consensus devaient être réexaminées à une réunion qui devait avoir lieu en Espagne en octobre 2001 sous les auspices de la Commission de survie des espèces de l'UICN. On espérait donc que

le Plan d'action serait en place pour la fin de l'année, permettant éventuellement la tenue d'une réunion internationale en Mauritanie pour la signature du MOU.

49. L'Espagne avait promu et financé des mesures en Mauritanie pour améliorer la situation sur place et avait signé un accord avec le Maroc pour financer des mesures dans le cadre du Plan d'action. Une réunion était prévue pour déterminer les mesures que l'Agence espagnole de développement pourraient financer. Le Maroc avait déclaré une réserve de 12 miles au large du Cap Blanc pour restreindre la zone de pêche et avait mis au point un programme de sauvetage des petits lorsque les conditions météorologiques étaient très mauvaises au large du Cap Blanc. La Mauritanie faisait également un travail considérable.

50. La situation, bien que stable, restait critique. Cette espèce devrait donc rester une priorité pour la CMS. Un autre rapport pour la prochaine réunion du Conseil était demandé. Les efforts des quatre pays riverains de l'Atlantique étaient encourageants.

Loutre marine et loutre du Chili

51. Comme aucun Conseiller n'avait été identifié pour être responsable de ces espèces, aucun rapport n'a été fait. M. Schlatter a été nommé correspondant pour ces espèces.

b. Oiseaux

Grue de Sibérie

52. Le Secrétaire exécutif adjoint a indiqué que cette espèce comprenait trois populations. A l'ouest, six-sept oiseaux de Sibérie occidentale hivernaient en Iran (moins que les années précédentes quand on en comptait 10). Un seul couple constituait la population centrale qui hivernait en Inde. On n'avait mentionné aucun poussin ni aucun juvénile pour ce couple depuis quelque temps. La population de Sibérie orientale qui hiverne en Chine comprenait 2000 à 3000 oiseaux. La Russie entreprenait des travaux considérables sur le terrain pour l'élevage en captivité et effectuait des prospections pour localiser des sites de reproduction et des itinéraires de migration.

53. Le Secrétariat coopérait avec la *International Crane Foundation* pour la réalisation d'un projet GEF pour les zones humides, faisant appel à la grue de Sibérie en tant qu'espèce phare. La phase PDF-B était sur le point d'être achevée et le projet complet d'un montant de 7 à 10 millions de dollars des E-U devait être soumis au cours de l'été, les touches finales du projet devant être apportées en marge de la quatrième réunion des Etats de l'aire de répartition du MOU de la CMS prévue à Baraboo, Wisconsin, à la fin de mai 2001.

Flamant des Andes

54. M. Schlatter (Conseiller nommé) a fait un rapport sur l'évolution récente des questions de conservation des flamants des Hautes Andes à partir du rapport figurant dans le numéro 13 du Bulletin de la CMS. La situation des populations de flamants restait critique car elle fluctuait avec le niveau et la qualité de l'eau ainsi qu'avec les effets de phénomènes climatiques comme el Niño. Les travaux se concentraient sur 200 zones humides qui avaient été attribuées à 39 aires de gestion dont certaines avaient des désignations nationales et d'autres étaient reconnues sur le plan international comme sites Ramsar.

55. Un Plan stratégique devait être appliqué à l'aide d'un projet GEF. On espérait que le Pérou adhérerait prochainement à l'accord trilatéral existant entre l'Argentine, la Bolivie et le Chili. Aux efforts nationaux s'ajoutait une coopération multilatérale par l'intermédiaire de la CMS. Les travaux sur le terrain étaient souvent difficiles du fait de la haute altitude et du manque d'oxygène.

56. Le Secrétaire exécutif adjoint a appelé l'attention de la réunion sur une nouvelle fondation établie aux Etats-Unis dédiée à la protection des flamants et qui dispose de fonds pour appuyer des projets.

Oie des Andes à tête rousse

57. M. Madsen (Danemark) a montré une série de diapositives et de graphiques préparés dans le cadre de ses travaux entrepris en Patagonie et en Terre de Feu comme élément d'un projet financé par la CMS. Il a expliqué que cette espèce autrefois nombreuse avait été réduite à 300 individus qui hivernaient près de

Buenos Aires et se reproduisaient à l'extrême sud de la Patagonie et de la Terre de Feu. L'introduction du renard de Patagonie dans l'archipel (pour contrôler la reproduction des lapins introduits précédemment) s'était révélée dévastatrice pour les oies dont la reproduction était compromise. Sur le continent, l'habitat fournissait davantage de lieux pour leur permettre de se cacher.

58. La télémétrie par satellite a permis à l'équipe de recherche de découvrir par camionnette 90% des aires les plus propices et de trouver cinq couples reproducteurs. Dans cette région éloignée il y a peu d'informations publiques diffusées sur les oies (juste une note fournie par une compagnie pétrolière). Les propriétaires terriens de la région (éleveurs de moutons) étaient cependant en faveur de la réintroduction de pratiques culturelles traditionnelles clés qui aideraient à fournir un habitat adéquat pour les oies. M. Schlatter a ajouté que les oies en question se mélangeaient souvent avec d'autres espèces d'oies considérées par certains agriculteurs comme des ravageurs, il est donc possible que certaines d'entre elles aient été tuées.

Oie naine

59. M. Madsen (Danemark) a fait un rapport sur un projet financé par la CMS concernant l'oie naine. Les travaux finno-scandinaves avaient apporté leur contribution en fournissant des renseignements biologiques et des informations sur les migrations concernant cette espèce. Beaucoup d'oiseaux migraient vers le Kazakhstan mais les itinéraires n'étaient pas encore connus car tous les oiseaux bagués avaient été tués au Kazakhstan. Certains migraient en Chine où ils étaient abattus par les braconniers. Les priorités étaient de protéger les oiseaux de la chasse à l'Est et de découvrir les lieux d'hivernage des oiseaux qui traversaient le Kazakhstan en installant éventuellement des émetteurs fonctionnant par satellite sur les oiseaux lorsqu'ils étaient au Kazakhstan. Un projet sur la prise de conscience du public avait été mené à bien. Des affiches et des autocollants avaient été diffusés en Hongrie, en Bulgarie, en Russie et au Kazakhstan.

Courlis à bec grêle

60. M. Boere (Wetlands International) a fait un exposé illustré de diapositives prises au cours d'une récente expédition en Sibérie occidentale pour compléter le rapport de la deuxième réunion du groupe de travail sur le courlis à bec grêle qui a eu lieu à Kiev les 1 et 2 avril 2001 (ScC.10/Doc.16).

61. Il en a été conclu qu'il n'y avait pas de site d'hivernage défini enregistré depuis Merha Zerda 1984-1995. On n'avait pas revu les oiseaux italiens. Aucun site de reproduction n'avait été identifié depuis 1925. Les données historiques portaient sur un vaste espace s'étendant de la Russie aux pays méditerranéens. Des expéditions en Russie, au Kazakhstan et en Iran n'avaient pas été en mesure de confirmer les rapports sur un groupe assez important de courlis. Les observations depuis 1960 ont donné un graphique tendant vers zéro. Cependant, il était trop tôt pour déclarer que l'espèce était éteinte.

62. Les menaces comprenaient : perte d'habitat (sites de reproduction, d'étape et d'hivernage), chasse illégale et accidentelle, perturbations, rupture du comportement social dû au déclin considérable du nombre d'individus et prédation. Les recherches indiquaient qu'il y avait un lien entre les périodes de sécheresse en Sibérie occidentale qui affectaient les zones de reproduction et les échecs dans la reproduction.

63. Les activités à poursuivre portaient sur la base de données BLI, la surveillance des aires d'hivernage, l'essai des émetteurs fonctionnant par satellite sur le courlis courlieu et la formation pour accroître le nombre de personnes capables d'identifier l'oiseau. Les Etats de l'aire de répartition du MOU se rencontreront en 2002 en marge de la COP7 de la CMS et la MOP2 de l'AEWA.

64. M. Galbraith a souligné qu'il était important de communiquer des renseignements à tous les chercheurs. M. Devillers (U.E.) a félicité le groupe de travail et indiqué que l'espèce suscitait encore beaucoup d'intérêt dans les différents Etats de l'aire de répartition, la Grèce réalisant plusieurs projets et en lançant un nouveau en 2002. Il a également mentionné la question institutionnelle au sein de la famille de la CMS et a suggéré que le Conseil scientifique de la CMS maintienne son intérêt pour le courlis à bec grêle en tant qu'espèce justifiant une action concertée même si elle figurait également dans les annexes de l'AEWA. M. Boere a été réélu président du groupe de travail.

***ACTION.** Le Président a demandé à M. Devillers et à M. Boere de fournir au Conseil un document sur l'espèce. Un exemplaire du document figure à l'Annexe 3.*

Faucon crécerellette

65. M. Devillers (U.E.) a demandé que le rapport sur cette espèce soit différé jusqu'à la prochaine réunion, les progrès étant plus lents que prévu. Mme Herrenschmidt (France) a indiqué que son pays avait fait un rapport national sur l'espèce et que 60 couples avaient été comptés en France.

Râle à miroir, hirondelle bleue, manchot de Humboldt, phragmite aquatique

66. Aucun Conseiller n'a été nommé en qualité de correspondant pour aucune de ces espèces. Il n'y a donc aucun rapport. L'Afrique du Sud serait invitée à fournir un correspondant pour le râle et l'hirondelle. Mme Acero Villanes (Pérou) s'est portée volontaire afin de remplir cette fonction pour le manchot de Humboldt et M. Moser pour le phragmite aquatique.

ACTION. *Le Secrétariat prendra contact avec l'Afrique du Sud pour solliciter la nomination des correspondants.*

Fuligule nyroca

67. M. Devillers (U.E.) a demandé que le rapport sur cette espèce soit différé jusqu'à la prochaine réunion du Conseil. M. Moser (Conseiller nommé) a été nommé correspondant pour cette espèce et pour l'érismaure à tête blanche.

c. Reptiles

Tortues marines

68. M. Limpus (Conseiller nommé) a fait un exposé sur l'état de conservation des tortues marines au sujet des menaces dont elles sont l'objet et qui sont la conséquence du développement humain au cours du dernier siècle.

69. Les défis pour l'avenir étaient de réduire les prises accidentelles, notamment pour les pêches à la palangre en haute mer. Ce qui s'était avéré de bonnes nouvelles pour les mammifères marins s'est révélé nuisible pour les oiseaux et les tortues. Les prises constituaient encore un problème car les soit-disant prises de subsistance et prises traditionnelles étaient maintenant effectuées à l'aide d'équipements modernes tels que les bateaux à moteur et les armes à feu. Il était également important de mettre un terme à la perte des habitats et de renverser la tendance en restaurant les récifs et les prairies sous-marines. Un développement positif au siècle dernier avait été l'émergence du groupe de pression en faveur de la conservation qui avait provoqué un éveil de la sensibilité du public pour les questions relatives à la vie sauvage.

70. Mme Herrenschmidt (France) a indiqué que le Ministère français de l'Environnement avait aidé à mettre en œuvre un projet pour permettre l'application du MOU d'Abidjan sur les tortues marines. Le Comité français pour l'UICN travaillait avec des experts de pays intéressés qui avaient signé le MOU. Le projet devrait être transfrontières et comporter des essais pour l'utilisation des tortues marines comme indicateurs de la qualité de l'eau. Le montant accordé au projet serait de l'ordre de 1,4 million d'euros lequel, propose-t-elle, pourrait être administré par le Secrétariat de la CMS sur le modèle de ce qui avait été fait pour le projet concernant les ongulés sahélo-sahariens.

d. Résumé

71. Le Président était encouragé par les activités entreprises, mais, en accord avec M. Moser, a estimé que le Conseil devrait se pencher sur la façon de présenter les informations aux Parties notamment comme guide pour l'efficacité des mesures prises par la CMS.

ACTION. *Le Président et le Secrétariat devraient diffuser une circulaire pour faire connaître aux Parties les derniers renseignements sur l'état de conservation des espèces inscrites à l'Annexe I. Le Secrétaire exécutif adjoint a fait remarquer que COP6 avait réservé des fonds pour la préparation de rapports sur les espèces bénéficiant d'actions concertées.*

5.2 Mesures de coopération en faveur des espèces inscrites à l'Annexe II (Recommandations 5.2 et 6.2)

a. Mammifères

Eléphant d'Afrique

72. Le Secrétaire exécutif s'est référé à la Recommandation 6.5 demandant à la CMS de s'occuper des populations d'éléphants de l'Afrique occidentale et de l'Afrique centrale. Le Burkina Faso s'était proposé comme volontaire en tant que chef de file pour cet exercice. Un nouveau correspondant avait été récemment nommé pour suivre cette question. Le Burkina Faso identifierait les populations migratrices, réunirait des données scientifiques comme base d'un plan d'action et envisagerait l'organisation d'un atelier.

73. M. Demba Mamadou (Sénégal) s'est félicité des efforts de la CMS et du Gouvernement français en vue de résoudre les problèmes bien connus concernant le déclin des populations d'éléphants d'Afrique. Il a fait état d'initiatives de son pays dans le cadre de la CITES et de la coopération avec le Burkina Faso pour réintroduire les éléphants au Sénégal. M. Pfeffer (Conseiller nommé) a invité d'une façon pressante la CMS à prendre toutes les mesures possibles pour empêcher l'extinction des populations restantes et a identifié le commerce de l'ivoire comme la pire des menaces. Il a recommandé l'inscription des éléphants sur la liste de l'Annexe I de la CMS comme un signal d'intention particulièrement fort. M. Lamptey (Ghana) a fait état d'initiatives entreprises en Afrique de l'Ouest en faveur des éléphants, rappelant qu'une réunion à Abidjan avait élaboré une stratégie demandant à chaque pays de proposer ses propres mesures. Le Ghana avait organisé une formation pour la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso. L'intervention de la CMS à ce stade pourrait donner un élan supplémentaire aux efforts actuels. M. Moumouni (Togo) s'est félicité de l'intérêt de la CMS. Le Togo avait une population partagée, une action conjointe était donc nécessaire. Il a estimé que l'inscription de l'espèce à l'Annexe I serait souhaitable. M. Traoré (Mali) était également préoccupé par la conservation de l'éléphant, car des trois populations de son pays une seule était encore viable (et partagée avec le Burkina Faso). Le Mali travaillait avec la France sur un projet GEF concernant la biodiversité et utilisant l'éléphant comme espèce phare. L'éléphant était inscrit à l'Annexe I sur la liste nationale de protection des animaux.

74. M. Mshelbwala (Nigeria) a informé la réunion que les mesures pour l'éléphant de l'Afrique de l'Ouest étaient en bonnes voies. Après Abidjan, un projet de stratégie était en place. Il avait fait l'objet d'un examen en décembre 1999 et avait été adopté en février 2001. Tout Etat de l'aire de répartition de l'Afrique de l'Ouest devait formuler un plan national (seuls le Liberia et la Sierra Leone n'étaient pas présents). Un coordinateur a été nommé pour mettre en œuvre le programme MIKE (surveillance de la chasse illégale des éléphants) dans des sites clés et ce programme était sur le point d'être mis en vigueur. Des procédures claires avaient été établies pour la nomination de correspondants nationaux qui devaient assurer la liaison avec le coordinateur de MIKE.

75. La prochaine réunion serait organisée par le Burkina Faso et la CMS grâce à un financement de la France. M. Pfeffer et Mme Beudels ont été nommés correspondants pour l'espèce.

Dauphins d'Amérique du Sud

76. M. Schlatter (Conseiller nommé) a signalé qu'en 1997-98 des enquêtes avaient été effectuées en Equateur, en Guyane, au Brésil et aux îles Falkland/Malouines. Vingt-huit espèces ont été identifiées dont 22 au moins n'ont pas été suffisamment étudiées ce qui exigeait donc plus de travail. Sept espèces, a-t-on observé, subissaient moins de menace et sept autres ont été supprimées de la liste pour manque de données. En conclusion, cette étude, financée par la CMS, avait été publiée et des recommandations avaient été faites pour définir les priorités des recherches des mesures à prendre, l'accent étant mis sur les interactions avec les pêches, les systèmes de surveillance, la recherche sur les failles de l'information, tout en entreprenant des études écologiques et biologiques pour identifier les bancs et la répartition ainsi qu'el Niño. Le Chili étudiait des propositions juridiques pour des réserves marines protégées avec des régimes de gestion. Les cétacés et autres mammifères marins y étaient inclus. On espérait pouvoir tenir la 2ème conférence régionale sur les mammifères marins à la fin de 2001. Le rôle de la CMS pourrait être de préparer une liste de projets possibles et de fournir un financement pour un atelier afin de permettre à des experts d'Amérique Latine d'élaborer des ébauches de projets communs pour les espèces des Annexes I et II.

b. Oiseaux

Rôle des genêts

77. John O'Sullivan (BirdLife International) a fait savoir que BLI avait publié un manuel en anglais et en allemand en collaboration avec des organisations partenaires en Allemagne et au R-U. Le Président a précisé que cette espèce était étrange en se révélant très sensible aux changements dans certaines parties de son aire de répartition et apparemment adaptable dans d'autres.

Caille des blés

78. Comme pour le faucon crécerellette et la fuligule nyroca, les débats ont été différés jusqu'à la onzième réunion du Conseil à la demande de M. Devillers.

Cygne à cou noir

79. M. Schlatter a annoncé qu'une excellente évaluation de la population et des mouvements de cet oiseau au Chili avait été faite. D'autres informations étaient sollicitées de la part de l'autre pays clé l'Argentine. La dynamique s'était éteinte depuis le décès de Pablo Canevari mais Wetlands International s'efforçait de relancer le projet conjointement avec des projets concernant les itinéraires de migration Nord-Sud. Un problème semblait se poser avec le tarissement des zones humides. Les cygnes avaient tendance à se déplacer vers une autre zone humide lorsque celle où ils se trouvaient tarissait plutôt qu'à migrer. M. Galbraith a déclaré que faire revivre le projet ou même conclure un Accord serait un hommage mérité à la mémoire de Pablo Canevari.

Albatros et pétrels

80. Suite au point 4a du rapport, M. Baker (Australie) a été nommé correspondant pour ces espèces.

Manchot du Cap

81. On a fait savoir que l'Afrique du Sud et la Namibie envisageaient l'élaboration d'un MOU pour cette espèce mais, comme il n'y avait aucun représentant de l'Afrique du Sud, les débats ont été reportés à la prochaine réunion.

c. Poissons

Requin baleine

82. M. Perrin (Conseiller nommé) a fait savoir qu'un atelier était envisagé pour le requin baleine.

83. M. Custodio (Philippines) a été nommé correspondant.

Esturgeons et poissons pagaie

84. Le Secrétaire exécutif a informé la réunion que le chef de file était l'Allemagne et il s'est référé à la page 11 du dernier numéro du Bulletin de la CMS (ScC.10/Inf.1) pour d'autres informations. Il a exposé l'historique de la question, à savoir qu'un certain nombre d'espèces d'esturgeons et de poissons pagaie avaient été ajoutées aux Annexes à COP6. Depuis lors, l'Allemagne, le Secrétariat et le Centre juridique de l'environnement de l'UICN avaient commencé à rédiger un MOU pour la collecte des données, la surveillance et l'échange de renseignements. A la suggestion de l'Allemagne, ceci devait faire partie d'un effort conjoint avec la CITES. Malheureusement, il ne restait à la CITES que trop peu d'énergie à fournir après sa dernière COP. Ce processus conjoint avait donc été suspendu jusqu'à ce que la CITES puisse y participer pleinement. Entre temps, le Gouvernement allemand avait détourné les ressources réservées pour appuyer le groupe de spécialistes de l'esturgeon de la Commission de survie des espèces de l'UICN avec sa récente réunion de Moscou.

85. M. Blanke (Allemagne) a fait savoir que la réunion de Moscou avait montré que l'inscription des espèces d'esturgeon aux annexes de la CITES avait peu d'effet sur l'état de conservation des espèces parce que le problème principal était le commerce intérieur illégal et que ce commerce était tombé entre les mains de criminels organisés. La CITES examinait actuellement les effets de sa politique par l'intermédiaire du

Comité pour les animaux. L'U.E., avec des structures en place pour surveiller les importations, avait un rôle à jouer mais comme beaucoup de ces questions allaient au delà de la compétence de la CITES, la CMS devrait déterminer où elle avait un rôle à jouer dans le développement d'approches complémentaires.

86. Le Président a fait remarquer que la prochaine COP de la CITES se réunirait après COP7 de la CMS. Il était important que la CMS mette au point sa politique en ayant conscience de ce qui émergeait du Comité pour les animaux de la CITES.

87. La CITES se concentrait maintenant sur les questions de la mer Caspienne. Cette région était également au centre de la réunion de l'UICN à Moscou. Le PNUE participait à une réunion régionale qui se tenait à Bakou. Malheureusement, aucun des pays riverains de la mer Caspienne n'était Partie à la CMS. L'initiative que la CMS souhaitait lancer était en premier lieu l'élaboration d'un MOU mondial basé sur la collecte de données scientifiques, la surveillance et l'échange d'informations avec la possibilité ultérieure d'un accord traitant de la conservation; M. Wolff a souligné que les questions de pertes d'habitat, de prises accidentelles et directes devaient toutes être abordées et il a demandé quel sens il y avait à réaliser un accord de conservation *mondial* et a suggéré qu'il serait préférable de se concentrer sur des régions *spécifiques*. On a souligné qu'une approche mondiale pouvait contenir des éléments régionaux.

ACTION. Quatre mesures ont été décidées :

- *Le Secrétariat continuerait d'assurer la liaison avec le Secrétariat de la CITES en ce qui concerne une approche conjointe.*
- *M. Blanke assurerait la liaison avec le Comité pour les animaux de la CITES.*
- *Un représentant du Comité pour les animaux de la CITES serait invité à participer à la prochaine réunion du Conseil scientifique.*
- *L'Allemagne préparerait un court document pour la prochaine réunion du Conseil résumant les questions clés de conservation et susceptible de servir de cadre pour un plan d'action. M. Blanke a accepté de servir comme correspondant pour ces espèces.*

5.3 Autres Résolutions et Recommandations

a. Résolution 6.2 : Prises accidentelles

88. Le Secrétaire exécutif adjoint a présenté la Résolution 6.2 (reproduite dans le document ScC.10/Inf.12) indiquant qu'il s'agissait d'une des résolutions les plus significatives émanant de COP6. Un suivi efficace était important. Les albatros et les pétrels, les petits cétacés et les tortues marines étaient les espèces les plus affectées et le Conseil avait besoin d'un échange de vues documenté et détaillé conduit par des Conseillers nommés. Il a fait savoir que les Etats-Unis d'Amérique étaient intéressés par la tenue d'une conférence internationale d'experts sur la réduction des prises accidentelles dans les installations de pêche à la palangre et que la CMS devrait y participer ou même en prendre la tête. M. Limpus considérait encourageants les efforts de la communauté scientifique pour mettre en évidence cette menace car la prise de conscience du public s'était renforcée. Davantage de pays entreprenaient des recherches et découvraient qu'ils avaient un problème de prises accidentelles lequel devait être résolu. Notamment, dans les grands océans la plupart des travaux étaient effectués dans les eaux internationales, ce qui a été le signal de la participation de la CMS. Davantage d'attention devait être accordée aux effets, sur les tortues, de la pêche à la palangre. M. Baker (Australie) a insisté sur le fait que différentes solutions étaient nécessaires pour différents problèmes. On avait découvert que de faire passer du jour à la nuit les activités, de changer la profondeur d'immersion de la ligne et la nature de l'appât, tout conduisait à prises accidentelles d'espèces différentes. L'industrie de la pêche devait participer à cet effort. Un atelier - "fishers' forum" - qui a eu lieu en Nouvelle Zélande avait réuni les Etats pêcheurs pour la première fois qui s'étaient montrés sincères au sujet des prises accidentelles. Cependant, il était important de fixer des objectifs clairs avant d'organiser ce genre d'atelier et de cibler soigneusement les participants.

89. M. Perrin a fait remarquer qu'un plus grand nombre de données étaient nécessaires pour chaque installation de pêche afin de déterminer les lieux où les mesures étaient nécessaires et de montrer combien les prises accidentelles étaient insupportables. Jusqu'ici, seules, les Philippines s'étaient penchées sur les prises accidentelles de dauphins dans les activités de pêche au thon et cela avait montré que c'était non durable. Le tableau général était vraisemblablement encore plus déprimant. De nombreux pays ont interdit la rétention des spécimens capturés accidentellement ce qui n'avait pas incité les pêcheurs à notifier les prises accidentelles, les carcasses étant plutôt cachées et éliminées.

90. ASCOBANS avait conduit l'enquête sur le problème des prises accidentelles dans sa zone de compétence et on espérait qu'ACCOBAMS jouerait un rôle similaire dans la sienne. Les Parties à la CMS qui étaient également Parties à l'IWC devaient tenir un état des prises accidentelles. C'était un domaine où la CMS et l'IWC pouvaient coopérer. La FAO et l'Union Européenne étaient également intéressées par cette enquête. On a proposé qu'un projet de Résolution pour COP7 soit élaboré afin de demander que les prises accidentelles soient déclarées pour la collecte des données. Le Président a estimé que le Conseil devait communiquer ses vues au Comité permanent.

ACTION. Etant donné les conséquences des prises accidentelles sur les espèces migratrices et au delà, il a été décidé que :

- *le Secrétariat de la CMS devrait préparer un inventaire des activités entreprises par d'autres organisations internationales et régionales en ce qui concerne les prises accidentelles dans les activités de pêche et identifier les agences qui sont à même de prendre des mesures plus radicales que celles actuellement en vigueur ;*
- *la CMS devrait participer à l'atelier d'experts proposé qui sera organisé par NMFS des Etats-Unis;*
- *les membres du Conseil devraient soulever les questions plus larges de prises accidentelles au sein de l'administration nationale et arriver à la onzième réunion du Conseil scientifique prêts à faire un rapport sur les prises accidentelles des espèces migratrices dans le cadre de leur juridiction et sur les mesures de réduction des prises.*

b. Résolution 6.4 : Plan stratégique pour 2000-2005

91. Le Secrétaire exécutif adjoint a expliqué que COP6 avait adopté un Plan stratégique peu de temps après la dernière réunion du Conseil. Le plan figurait dans le document ScC.10/Inf.12 avec le texte de la Résolution 6.4. Le document ScC.10/Doc.5 constituait un aperçu de la façon dont le plan était mis en œuvre et était une mise à jour du rapport présenté au Comité permanent de la CMS en septembre 2000. Comme il était basé sur des renseignements fournis au Secrétariat, il ne pouvait être une étude exhaustive de l'application de la CMS, de nombreuses initiatives nationales n'étant pas rapportées au Secrétariat.

92. Le PNUE/CMSC examinait les rapports nationaux soumis depuis que la CMS est entrée en vigueur dans le but d'établir des conclusions et de proposer des recommandations. Les tableaux qui figurent sur les pages 1-8 du document 5 reflètent les thèmes débattus sur le champ et suivaient les catégories de groupes d'espèces du Conseil scientifique. Le Plan stratégique abordait également d'autres questions pour lesquelles l'avis du Conseil scientifique était nécessaire. L'objectif 2.4 indiquait que la CMS visait à avoir en place pour COP8 les instruments concernant les espèces justifiant d'actions concertées et acceptait de financer des rapports de situation pour ces espèces. L'examen des dispositions institutionnelles concernant le Conseil scientifique se faisait attendre étant donné que peu de choses avaient changé depuis sa création, mais sa composition s'était accrue avec plus de Parties et d'observateurs. D'autres modèles pour des dispositions entre les sessions devraient faire à l'avenir l'objet d'examens, peut-être dans un groupe de travail.

93. M. Pritchard (BirdLife International) a appelé l'attention du Conseil sur des débats qui ont eu lieu dans d'autres organisations concernant les dispositions institutionnelles pour traiter de l'information scientifique (par exemple Ramsar et STRP ; CDB et SBSTTA, ainsi que le débat à la Convention de Berne concernant la nécessité de créer un organe scientifique séparé). Le rôle des observateurs devait également être déterminé. Le Président s'était montré favorable à la participation d'observateurs à des groupes de travail et à la session plénière.

94. M. Schlatter a demandé des éclaircissements sur les différents rôles des Conseillers. En tant qu'expert d'espèce ayant un rôle de coordination, il a éprouvé des difficultés à contacter certains experts et a suggéré que le Secrétariat aide à faciliter l'échange de renseignements.

95. Le Président a résumé la situation en déclarant que l'adoption du Plan stratégique était un signe de maturité de la Convention et se félicitait que ce réalisme n'ait pas diminué l'enthousiasme du Conseil. L'étude de la mise en œuvre était intimement liée au point suivant de l'ordre du jour où les débats pourraient être poursuivis.

c. Résolution 6.4 : Indicateurs de performance

96. Mark O'Sullivan (R-U), Vice-Président du groupe de travail sur les indicateurs de résultats du Comité permanent a fait un exposé sur les progrès accomplis par le groupe. Il a expliqué qu'il y avait eu une

révolution dans les pratiques de gestion au cours des dix dernières années tant dans les organisations privées que publiques qui exigeait la collecte de renseignements sur les performances pour aider à mieux travailler dans l'avenir. COP6 avait créé un groupe de travail ouvert (Art. 8 de la Résolution 6.4). Le groupe de travail avait fait un rapport à la vingt-deuxième réunion du Comité permanent et devait faire participer le Conseil scientifique pour apporter une contribution au succès général de la CMS, aux travaux du Conseil et aux critères pour l'inscription des espèces sur les listes des Annexes. Les travaux du groupe de travail sur les performances devaient être considérés dans le contexte du Plan stratégique, du rapport du PNUE sur l'harmonisation et du programme de travail conjoint CMS-CDB.

97. Le Président a estimé que les indicateurs de performance devaient refléter le Plan stratégique et se concentrer sur les domaines clés d'activité, la coordination et les communications, et pas seulement sur la biologie.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES INDICATEURS

98. M. Bagine (Kenya), Président du groupe de travail sur les indicateurs, a fait un rapport sur les résultats intérimaires du groupe qui ont été diffusés lors de la réunion (Annexe 4). D'autres travaux étaient nécessaires pour achever le rapport, les renseignements sur les menaces pour certains groupes taxonomiques devaient encore y être incorporés.

99. Pour ce qui était du rapport de mise en œuvre du Plan stratégique, il a été estimé qu'il serait souhaitable d'avoir des dates d'achèvement et des critères de résultats plus précis. Le niveau de précision à incorporer dans le rapport était une question de jugement et d'équilibre. Deux questions principales ont été identifiées .

(1) La Convention et son efficacité dans la conservation des espèces migratrices

100. La CMS avait une obligation envers toutes les espèces migratrices mais les ressources faisaient que des priorités devaient être fixées. Surveiller étroitement toutes les 85 espèces inscrites à l'Annexe I serait pesant et certaines de ces espèces faisaient également l'objet de mesures de la part d'autres organisations. Les espèces justifiant une "action concertée" étaient donc les plus susceptibles d'être examinées en détail grâce à un examen systématique de la situation.

101. La CMS avait un rôle à jouer en empêchant les espèces inscrites à l'Annexe II de répondre aux critères pour une inscription sur la liste de l'Annexe I. Il fallait des indicateurs pour s'assurer que la Convention surveillait les espèces adéquatement et prenait les mesures de coopération nécessaires. Un système de détection lointaine basé sur des données historiques était nécessaire. Il fallait faire attention à la quantité et à la présentation des données. Les indicateurs de succès pourraient être une population ainsi qu'une aire de répartition stables ou en augmentation.

102. Les groupes taxonomiques ont été priés de fournir des renseignements sur les menaces auxquelles les espèces et les groupes d'espèces dont ils sont responsables étaient confrontés. M. Perrin a trouvé que les menaces parmi espèces de cétacés et de grands poissons avaient peu de choses en commun. Les prises accidentelles, les prises directes, le commerce illégal, la pollution, les perturbations acoustiques et le réchauffement de la planète avaient tous une incidence sur les cétacés. Braconnage, chasse et prises accidentelles posaient des problèmes pour les dugongs dans le Sud-Est asiatique. Les lamantins devaient faire face au braconnage, à la dégradation de l'habitat et aux collisions avec les embarcations. D'autre part, M. Moser a trouvé qu'il y avait beaucoup de problèmes communs à plusieurs espèces ainsi que d'autres, spécifiques à certaines espèces. M. Davidson (Bureau Ramsar) a recommandé que pour un tableau général de la situation une approche biunivoque soit adoptée pour l'évaluation des menaces.

(2) Le Conseil scientifique et sa fonction

103. Les Conseillers comprendraient mieux leur rôle si on leur donnait des attributions et un cours d'induction. L'expérience de chaque Conseiller devrait être déterminée pour se rendre compte de la façon dont le Conseil dans son ensemble aborde les sujets qui sont les siens. Les critères pour inscrire les espèces sur les listes des annexes devaient être clairs, consistants et reconnus. Les mécanismes pour l'examen de la situation des espèces et les activités entreprises à leur sujet doivent être adéquats. Des mécanismes de suivi devaient être mis en place pour s'assurer que les décisions du Conseil sont appliquées. Enfin, il faudrait s'inquiéter de savoir si la présence réelle des pays aux réunions du Conseil est suffisamment large pour garantir la représentativité des décisions du Conseil.

ACTION. Le Président est convenu d'élaborer un bref document décrivant les rôles et les responsabilités respectifs des membres du Conseil.

d. Résolution 6.5 : Plan de gestion de l'information et Rapports nationaux

104. Le Secrétaire exécutif adjoint a fait savoir que le PNUE/SCMC mettait la dernière main à une analyse des rapports nationaux soumis depuis que la CMS est entrée en vigueur. Il s'en suivait certaines recommandations dont une proposition concernant une nouvelle présentation qui serait diffusée.

ACTION. Un rapport mis à jour serait présenté au Comité permanent en décembre 2001, la nouvelle présentation pouvant peut-être être utilisée à titre d'essai pour COP7. Quatre ou cinq Conseillers ont été invités à procéder à l'examen de la présentation proposée pour s'assurer de sa validité du point de vue scientifique. Les Conseillers du R-U, du Ghana, du Pérou, des Philippines et de l'Australie se sont portés volontaires pour y participer.

VI. PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS AUX ANNEXES I ET II DE LA CONVENTION A COP7

105. Des propositions d'amendements aux Annexes ont été diffusées à l'avance en tant que ScC.10/Doc.6, 7 et 8. D'autres propositions ont été diffusées à la réunion. Pour être examinées à COP7, les propositions devaient être soumises officiellement par une Partie à la CMS cinq mois à l'avance.

Dauphin du Gange

106. M. Perrin (Conseiller nommé) a présenté le document ScC.10/Doc.6 qui proposait de transférer cette espèce sur la liste de l'Annexe I. Il a été suggéré que l'Inde soit approchée pour présenter officiellement la proposition à COP7, l'Inde étant le seul Etat de l'aire de répartition Partie à la CMS. Le Secrétariat enverrait le document en Inde pour stimuler l'intérêt de présenter cet amendement et contacterait d'autres Etats de l'aire de répartition. La réunion a approuvé la proposition.

Lamantin de l'Afrique de l'Ouest

107. En 1999 le Conseil scientifique avait reconnu que c'était l'espèce de lamantins la plus menacée. M.Perrin en avait examiné l'état de conservation pour faire un rapport à cette réunion. L'aire de répartition s'étendait de la Mauritanie à l'Angola et à quelques pays enclavés (dont le Burkina Faso et la République centrafricaine où se trouvaient un habitat adéquat). Comme l'aire de répartition était interrompue, on pensait qu'il existait des populations isolées vivant dans des situations différentes, un grand nombre se trouvant peut-être en Guinée Bissau. L'espèce était inscrite comme vulnérable par l'UICN après un déclin de 20% en dix ans et était aussi inscrite à la CITES. Sa chasse était illégale dans toute l'aire de répartition mais le braconnage soulignait l'importance des problèmes de mise en vigueur. L'espèce répondait aux critères de l'Annexe II et bénéficierait de la coopération internationale.

108. M. Demba Mamadou (Sénégal) a appuyé la proposition de M. Perrin, déclarant que l'espèce était au bord de l'extinction au Sénégal. D'après M. Mshelbwala (Nigeria), l'espèce était une de celles qui étaient menacées par le palmier Nypa. L'espèce était également chassée pour son huile qui était utilisée dans des cérémonies rituelles traditionnelles. M. Lamptey (Ghana) a également appuyé la proposition. L'espèce se trouvait dans une rivière mitoyenne de la Côte d'Ivoire. M. Moumouni (Togo), M. Issa (Niger), M. Traoré (Mali) l'ont également appuyée.

ACTION. Le Conseil a approuvé la proposition. Les Etats de l'aire de répartition ont été d'accord pour débattre officiellement entre eux de la question de la proposition d'amendement et de faire connaître au Président leurs suggestions.

Autres espèces

109. M. Schlatter a fait état d'une liste d'autres espèces susceptibles d'être inscrites dans les Annexes. Pour l'Annexe I : *Pelecanoides garnotii*, et pour l'Annexe II : *Doridicus gigas*, *Brotogeris pyrrhopterus*, otarie commune d'Amérique du Sud (*Otaria flavescens*), phoque d'Amérique du Sud (*Arctocephalus australis*), loutre du Chili géante néotropicale (*Pteronura brasiliensis*) et le cachalot (*Physeter macrocephalus*). On a

demandé à M. Schlatter de choisir une Partie pour préparer les documents de base à temps pour COP7 et pour avoir un débat approfondi à la prochaine réunion du Conseil.

110. M. Pfeffer (Conseiller nommé) a précisé que l'éléphant d'Afrique qui figurait actuellement à l'Annexe II (population de l'Afrique de l'Ouest) était en danger d'après l'UICN et répondait donc aux critères pour une inscription sur la liste de l'Annexe I. Le Président a demandé que M. Pfeffer choisisse une Partie qui serait prête à faire la proposition officielle.

111. M. Demba Mamadou (Sénégal) avait diffusé un document sur la tourterelle des bois et annoncé qu'une proposition officielle serait soumise à la prochaine réunion du Conseil.

112. M. Culik (Consultant du Secrétariat) a présenté son document "Petits cétacés : répartition, comportement, migration et menaces - Etude", dont un résumé figure dans le document ScC.10/Doc.14 et dont le rapport complet était disponible au Secrétariat. Le rapport contenait un chapitre sur chaque espèce avec des sections sur la répartition, les sous-espèces, les estimations de populations, la biologie, le comportement, l'habitat, la reproduction, l'alimentation, la migration et les menaces. Les sources de renseignements comportaient notamment la poursuite par satellite et des informations anecdotiques provenant de pêcheurs. L'information était présentée sous la forme de graphiques circulaires pour ce qui est de l'état de conservation et des degrés de protection. Le document suggérait l'opportunité d'inscrire neuf espèces nouvelles à l'Annexe II et une à l'Annexe I ainsi que l'extension des populations ou des aires de répartition pour sept espèces déjà inscrites à l'Annexe II.

113. Le Secrétaire exécutif a souligné l'importance d'une préparation sérieuse pour l'inscription d'une nouvelle espèce afin d'éviter des travaux inutiles. Il a également appelé l'attention de la réunion sur un document présenté par M. Lhagvasuren (Mongolie) décrivant des espèces importantes pour son pays qui n'avait que récemment adhéré à la CMS.

***ACTION.** Le Président a instamment prié toute Partie envisageant un amendement de consulter et de faire participer tous les autres Etats de l'aire de répartition.- Il a également demandé au Secrétariat de préparer une directive sur la façon de soumettre des amendements aux Annexes.*

Taxonomie des baleines franches

114. M. Perrin a présenté le document ScC.10/Doc.8 concernant la taxonomie des baleines franches, avec des implications pour les Annexes de la CMS. Il a expliqué que trois espèces de baleines franches étaient maintenant reconnues (voir point 3c) plutôt que deux comme cela était indiqué dans les Annexes de la CMS. Comme la récente révision avait été basée sur des études approfondies, M. Perrin pensait à juste titre qu'aucun autre changement n'était vraisemblablement nécessaire pendant un certain temps et il a recommandé que la CMS adopte la nouvelle taxonomie. Le Conseil a accepté cette recommandation.

VII. PROGRES ACCOMPLIS SUR D'AUTRES QUESTIONS REQUERANT LES AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

7.1 Nouveaux Accords possibles

Petits cétacés et lamantins en Afrique de l'Ouest

115. M. Perrin s'est référé aux décisions de la huitième réunion du Conseil qui avait approuvé l'organisation et le parrainage par la CMS d'un atelier sur la conservation et la gestion des petits cétacés des côtes de l'Afrique de l'Ouest. L'atelier s'était réuni à Conakry (Guinée) en mai 2000 et avait recommandé notamment l'élaboration d'un Plan d'action pour la conservation et la gestion des petits cétacés des côtes de l'Afrique de l'Ouest, proposant qu'un premier projet du Plan d'action soit préparé par lui en collaboration avec Koen Van Waerebeek. Le rapport de l'atelier de Conakry était à la disposition des participants à la réunion en tant que document CMS/ScC.10/Inf.20. Par conséquent, les grandes lignes d'un Plan d'action avaient été préparées par M. Van Waerebeek en consultation avec M. Perrin, et la réunion en était saisie sous la cote CMS/ScC.10/Doc.10. Compte tenu de l'état de conservation défavorable du lamantin en Afrique de l'Ouest et de l'intérêt exprimé par plusieurs Parties au sein de la CMS afin de prendre des mesures pour sa conservation, la couverture taxonomique du Plan d'action incluait également cette espèce. Des consultations officieuses avaient eu lieu en marge de la réunion avec les Conseillers des Etats de l'aire de répartition présents qui avaient en général exprimé leur intérêt pour poursuivre cette initiative.

116. Le Président a noté avec satisfaction les faits qui avaient été exposés. Il a souligné qu'au titre de la procédure habituelle de la CMS une Partie devait être identifiée pour prendre la tête de la mise en œuvre de telles initiatives. La Guinée avait précédemment accepté de jouer ce rôle, mais l'absence du Conseiller de ce pays n'avait pas permis de vérifier la permanence de cet intérêt. A cet égard, le Conseiller du Sénégal avait exprimé l'intérêt de son pays de prendre éventuellement la tête de cette initiative au cas où la Guinée ne serait pas en mesure de jouer ce rôle.

ACTION. Il a été décidé que le Secrétariat résoudrait ce problème avant de poursuivre cette initiative.

Eléphant d'Afrique

117. Mme Nina (République démocratique du Congo) se référant à la Résolution 6.5 a demandé au Secrétariat de poursuivre ses contacts avec le Burkina Faso. Les Etats de l'aire de répartition devraient se réunir en février 2002 lors de la présentation des rapports et de l'examen d'un projet de MOU. Des fonds avaient été réservés pour cette réunion. M. Mshelbwala (Nigeria) a ajouté que le groupe pour la conservation de l'éléphant d'Afrique et le coordinateur du programme MIKE nommé par la CITES devraient y participer.

Antilopes sahélo-sahariennes

118. Le Secrétaire exécutif était confiant et estimait que des progrès pourraient être accomplis avec les Etats de l'aire de répartition dès que l'Administrateur du Secrétariat pour le développement des Accords serait nommé.

Requin baleine

119. M. Custodio (Philippines) a déclaré qu'il était sur le point de rédiger un MOU sur le requin baleine mais qu'il souhait obtenir l'apport d'autres Etats de l'aire de répartition. M. Baker (Australie) a proposé ses conseils et son aide.

ACTION. Rédaction d'un MOU.

Amérique du Sud

120. M. Schlatter (Conseiller nommé) a fait état de la rédaction possible d'un MOU concernant l'oie des Andes à tête rousse, le flamant des Hautes Andes et le dauphin Franciscana. Aucun calendrier n'avait été prévu à ce stade.

Tortues marines (Amériques)

121. M. Limpus (Conseiller nommé) a fait savoir à la réunion que le traité inter-américain sur les tortues marines était entré en vigueur. Cet accord avait été négocié hors des auspices de la CMS. Il a demandé instamment aux Parties à la CMS dans la région d'envisager de le signer. Mark O'Sullivan (R-U) a déclaré que le R-U était un Etat de l'aire de répartition de cet accord et envisageait de souligner que l'accord pouvait être considéré comme un instrument de l'Article IV au titre de la CMS.

Phragmite aquatique

122. John O'Sullivan (BirdLife International) a fait savoir que la conclusion d'un MOU pour le phragmite aquatique avait soulevé un intérêt considérable. Les progrès avaient été plus lents que prévu mais BLI pensait qu'un pays chef de file serait identifié et qu'il y aurait davantage de progrès dont on pourrait faire état à COP7.

7.2 Petits projets financés par la CMS

a. Rapport d'avancement des travaux par le Secrétariat sur des projets achevés et en cours

123. Le Secrétaire exécutif adjoint a fait savoir que le Secrétariat avait préparé une étude des projets remontant à un an et demi c'est à dire à l'époque du dernier Conseil scientifique (voir tableaux dans le

document ScC.10/Doc.11). Les tableaux couvraient les résultats substantifs des projets et en analysait les aspects financiers. Pour d'autres projets sur la mise en œuvre et la conservation, COP6 avait décidé d'allouer 400 000 dollars des E.U. du Fonds d'affectation spécial de la CMS pour les années 2001 et 2002 avec une autre tranche de 300 000 dollars des E.U. si les fonds étaient disponibles. Certains fonds devaient être alloués à des travaux tels que le Plan de gestion de l'information de la CMS (75 000 dollars des E-U) et à des rapports d'application y compris un examen de l'état de conservation des espèces inscrites à l'Annexe I. Ceci signifiait que 390 000 dollars des E-U avaient été alloués à des projets relatifs à la conservation avec peut-être une autre somme de 150 000 dollars des E-U à distribuer par le Comité permanent en décembre 2001. Le Plan stratégique de la CMS fournissait un bleu pour l'avenir et il y avait ainsi une bonne directive pour choisir des projets. Le document ScC.10/Inf.22 fixait les procédures pour sélectionner et évaluer les projets et le document ScC.10/Inf.6 indiquait un type de présentation pour leur soumission.

124. M. Moser (Conseiller nommé) a fait savoir que la plupart des projets existant avaient atteint leurs objectifs. Une exception était le projet sur l'outarde houbara qui semblait maintenant en sommeil. Le Secrétaire exécutif adjoint a signalé qu'il avait été avisé que les 4 500 dollars des E-U dépensés pour ce projet étaient à l'origine du projet de plan d'action préparé par l'UICN.

b. Nouvelles propositions de projets

125. La liste de projets recommandés par les différents groupes de travail taxonomiques et régionaux pour approbation par le Conseil a été diffusée sous forme de tableau (Annexe 5). Les projets étaient les suivants:

Oiseaux

126. Recherche par satellite des aires d'hivernage de l'*Anser erythropus* (22 000 dollars des E-U) ; rapport sur l'état de conservation et recommandations pour l'*Oxyura leucocephala* (population d'Asie centrale) (25 000 dollars des E-U) ; réunion des Etats de l'aire de répartition/du groupe d'experts sur l'*Otis tarda* (15 000 dollars des E-U). Pour d'autres espèces prioritaires pour lesquelles des propositions de projets n'étaient pas disponibles, on avait estimé un montant global de 100 000 dollars des E-U (précisions à l'Annexe 5).

Mammifères

127. Réunion pour l'élaboration d'un MOU sur l'éléphant de l'Afrique du Centre et de l'Ouest (10 000 dollars des E-U) ; Ongulés sahélo-sahariens: fonds complémentaires pour le projet FFEM et la réalisation de projets qui ne sont pas ou sont peu couverts par le projet FFEM, notamment Tchad (100 000 dollars des E-U).

Petits cétacés et grands poissons

128. Estimation de l'abondance, étude de l'utilisation de l'habitat et identification des bancs de dauphins franciscana, *P. blainvillei* (32 000 dollars des E-U) ; atelier sur les pêcheries de requins baleines et trafic international des produits provenant du requin baleine (30 000 dollars des E-U) ; deuxième conférence sur la biologie et la conservation des petits cétacés dans le Sud-Est asiatique (40 000 dollars des E-U) ; projets concernant les dauphins d'Amérique du Sud émanant du deuxième Congrès sur les mammifères marins néotropicaux (Valdivia, Chili, nov.-déc. 2001) (30 000 dollars des E-U) ; esturgeons (30 000 dollars des E-U).

Tortues marines

129. Migration des tortues vertes (Guinée-Bissau) (15 000 dollars des E-U) ; base de données sur le web concernant les tortues marines (65 000 dollars des E-U) ; projet pilote pour mettre au point un soutien financier concernant le MOU pour l'océan Indien - le Sud-Est asiatique et Plan de conservation (3 000 dollars des E-U) ; atelier sur les prises accidentelles (30 000 dollars des E-U) ; marquage des tortues marines et suivi de l'enquête sur les prises accidentelles (15 000 dollars des E-U).

Néo-tropiques

130. Mise en œuvre des mesures prioritaires pour la conservation des flamants des Hautes Andes (25 000 dollars des E-U) ; utilisation de l'habitat des espèces d'oiseaux en danger dans les prairies subtropicales de l'Argentine, du Paraguay et de l'Uruguay (25 000 dollars des E-U) ; actions concertées pour la conservation

et la gestion de *Chloephaga rubidiceps* en Argentine et au Chili (27 000 dollars des E-U) ; enquête sur la population et les besoins en matière d'habitat du manchot de Humboldt (10 000 dollars des E-U) ; enquête sur la population et les besoins en matière d'habitat de la loutre des mers du Sud (10 000 dollars des E-U).

131. La valeur des projets inscrits sur la liste correspondait aux ressources vraisemblablement disponibles, le Conseil a approuvé la liste et a donné pouvoir au Président, au Secrétariat et aux Conseillers nommés de contrôler leur mise en œuvre.

c. Procédures de sélection et d'évaluation des projets

132. M. Moser (Conseiller nommé) a recommandé que les procédures pour la soumission de projets soient plus strictes. Les dates de soumission doivent être respectées si l'on veut que les propositions soient prises en considération. Les groupes taxonomiques et régionaux devaient avoir une définition plus claire de leurs responsabilités pour le contrôle des projets. Enfin, il a recommandé que le Conseil scientifique continue de surveiller les espèces inscrites à l'Annexe I même si elles étaient également couvertes par un des Accords de la CMS. M. Devillers (UE) a demandé que l'accent soit mis sur les mesures pratiques plutôt que sur les tâches administratives.

ACTION. Le Président et le Secrétariat ont entrepris de préparer un document pour expliquer les procédures de soumission et de surveillance.

7.3 Rôle du Conseil scientifique dans la révision et la mise à jour de la liste des Etats de l'aire de répartition pour les espèces inscrites sur les listes des Annexes de la CMS

133. La liste des Parties qui étaient des Etats de l'aire de répartition des espèces inscrites sur les listes de la CMS avait été diffusée sous la cote ScC.10/Inf.8. Le Secrétariat devait soumettre cette liste à la COP mais comptait sur les Parties et sur le Conseil pour s'assurer de sa précision. Dans son examen des rapports nationaux, le PNUE/CMSC avait trouvé des divergences dans la liste, de nombreuses Parties soutenant qu'elles étaient Etats de l'aire de répartition pour des espèces supplémentaires.

ACTION. Le Président a demandé au Secrétariat de diffuser auprès des Conseillers les conclusions du PNUE/CMSC. Un projet de liste serait diffusé trois mois avant la prochaine réunion du Conseil pour permettre un examen adéquat et l'approbation officielle par le Conseil.

7.4 Liste Rouge de données de l'UICN

134. L'Administrateur technique (Marco Barbieri) a présenté le point concernant la révision récente des catégories de l'UICN (version 3.1). Comme les catégories d'état de conservation de l'UICN constituaient une référence pour la CMS, notamment pour des espèces inscrites à l'Annexe I de la Convention (voir Résolution 5.3), les implications possibles pour la CMS de la dernière révision des catégories avaient besoin d'être évaluées. La version 3.1 des catégories avait été diffusée sous la cote ScC.10/Inf.14.

135. Le Président a demandé si des Conseillers avaient déjà eu l'expérience du processus de l'UICN, car il avait l'intention de former un petit groupe de travail pour faire rapport à la prochaine réunion.

ACTION. Le Président, M. Baker (Australie), et les Conseillers nommés formaient le groupe qui devait rédiger un document indiquant les implications pour la CMS de la liste de l'UICN.

136. M. Schlatter a souligné que les pays en développement et ceux qui avaient des économies de transition avaient des difficultés à faire face aux changements dans les catégories de l'UICN et qu'ils ne venaient que d'approuver la première version. Des données sur les nombres et la répartition n'étaient pas immédiatement disponibles et l'application de la troisième version serait difficile.

7.5 Etude des obstacles artificiels à la migration et autres menaces pour les espèces migratrices et leurs habitats

137. L'Administrateur technique a présenté ce point en se référant au document ScC.10/Inf.10. Il a souligné que la prévention ou la réduction des obstacles à la migration était une question fondamentale pour

la CMS et en fait le Plan stratégique de la CMS 2000/2005 reconnaissait que la solution au problème des obstacles à la migration était un objectif et faisait appel au Conseil scientifique pour obtenir un avis sur cette question.

138. M. Wolff (Pays-Bas), qui est l'auteur du document de référence préparé il y a quelques années, a estimé que les obstacles à la migration, bien qu'importants, ne constituaient pas dans de nombreux cas la menace principale à laquelle étaient confrontées les espèces migratrices. Il pensait donc qu'il était raisonnable de se concentrer sur les obstacles dont l'incidence est la plus grande tels que les barrages. M. Moser (Conseiller nommé) a approuvé et a suggéré que la Convention pourrait utiliser ce sujet pour commencer à fournir des directives et à donner des conseils aux Parties dans l'esprit des "boîtes à outils" Ramsar. Des documents existants, et notamment les rapports élaborés récemment par la Commission mondiale sur les barrages, pourraient constituer la base de ces conseils.

139. M. Blanke (Allemagne) a indiqué qu'il y avait plus de 50 applications pour l'installation offshore d'éoliennes en Allemagne, aux Pays-Bas, au R-U et au Danemark et que leur incidence sur les oiseaux migrateurs n'était pas encore connue. Le principe de précaution exigeait que l'on se penche sur les conséquences vraisemblables avant que la permission d'installation ne soit donnée. Les poteaux téléphoniques proliféraient également ainsi que les lignes à haute tension. M. Madsen (Danemark) a précisé que des recherches sur les risques de collision avec les éoliennes devaient être effectuées et qu'il en communiquerait les résultats lorsqu'ils seraient connus.

***ACTION.** Le Président a demandé à l'Allemagne, au Danemark et au R-U de collaborer afin de rédiger un bref document pour la prochaine réunion du Conseil et COP7 portant essentiellement sur les deux obstacles principaux mentionnés ci-dessus. Le Secrétariat a été prié d'assurer la liaison avec le Bureau Ramsar sur l'élaboration de directives utiles.*

7.6 Incidence des changements de climat sur les espèces migratrices

140. En présentant ce point de l'ordre du jour, l'administrateur technique s'est référé à la Recommandation 5.5 de la cinquième réunion de la Conférence des Parties qui demandait au Conseil scientifique de créer un groupe de travail sur cette question avec une série de tâches comprenant notamment l'examen des travaux scientifiques réalisés par d'autres entités telles que la CDB et l'IWC suivi d'un rapport. Dans le but d'aider le Conseil dans ses délibérations, le Secrétariat avait préparé une note (ScC.10/Doc.15) qui, sans avoir la prétention d'être exhaustive, résumait les renseignements dont disposait le Secrétariat quant à l'incidence des changements de climat sur la biodiversité, et notamment sur les espèces migratrices, et quant aux initiatives actuelles d'autres conventions/organisations et aux possibilités de synergie et de collaboration.

141. M. Davidson (Ramsar) a fait savoir que, en tant que résultat de la coopération entre Ramsar et la CDB, les Parties à ces conventions avaient été priées de fournir une évaluation générale des effets des changements de climat sur les zones humides et de proposer les mesures de gestion nécessaires pour traiter les problèmes de changements de climat et de niveaux d'eau. Le Comité intergouvernemental sur les changements de climat effectuait un exercice similaire pour la CDB et sa prochaine SBSTTA. Il était important de s'assurer que ces initiatives soient coordonnées et recoupées.

142. Le Dr Limpus (Conseiller nommé) a fait un exposé dans lequel il associait les échecs d'éclosion d'œufs de tortues à des changements de température. Le sexe des nouveaux-nés était également associé aux températures des plages sur lesquelles les œufs étaient pondus. En 1998, lorsque des températures anormalement hautes avaient été enregistrées on a constaté une chute de 20% du taux d'éclosion. Il était également évident qu'il y avait une corrélation entre l'accroissement du taux de mortalité des dugongs et le phénomène el Niño. La Niña a entraîné un temps humide et des inondations provoquant un plus grand afflux de sédiments affectant les prairies sous-marines.

143. M. Wolff (Pays-Bas) a estimé que des conclusions différentes étaient tirées à partir des mêmes données et qu'il était important de séparer les observations de la réalité des faits de la spéculation sur les faits à venir.

***ACTION.** Le Président a demandé au Secrétariat de commander une étude des changements de climat et de leurs effets sur les espèces migratrices afin de permettre au Conseil de déterminer la façon dont il introduira sa participation dans l'ensemble du débat.*

7.7 Conséquences de l'introduction d'espèces étrangères (comme le palmier *Nypa*)

144. Le Président a expliqué que la question des espèces étrangères et invasives avait été étudiée au SBSTTA de la CDB et constituait un problème pour de nombreuses conventions sur la biodiversité. Il a ensuite invité M. Okipido, Ministre, et M. Mshelbwala (Nigeria) à faire leurs exposés sur le cas particulier du palmier *Nypa* (*Nypa fruticans*) qui avait été introduit de Singapour au Nigeria en 1906 pour aider à prévenir l'érosion côtière, mais avait envahi depuis une grande partie de la côte du Nigeria, déplaçant les mangroves, obstruant les cours d'eau et détruisant d'importants habitats, dont ceux des tortues, des lamantins et des oiseaux. Le texte des deux exposés a été diffusé à la réunion. Le Ministre a invité les Conseillers à assister au lancement d'une nouvelle initiative pour éliminer le palmier *Nypa*.

145. M. Davidson (Ramsar) s'est montré reconnaissant de l'explication du problème. Il a regretté que le Nigeria se trouve au stade trois du problème des espèces invasives (à savoir : (1) prévenir l'introduction d'espèces invasives, (2) les empêcher de s'installer et (3) les éradiquer). Il a estimé que le Programme mondial sur les espèces invasives (GISP) pourrait être une source de conseils et a souligné que la Convention Ramsar mettait au point des ensembles de moyens d'assistance, notamment pour l'Afrique.

146. Le Président a offert son aide au Nigeria pour son programme d'éradication, l'a remercié pour son invitation à assister au lancement de sa nouvelle initiative et a proposé d'appuyer toute autre mesure qui serait nécessaire, soit avec d'autres conventions, soit avec des sociétés pétrolières opérant dans la région, susceptibles d'apporter leur aide.

VIII. COLLABORATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET NON-GOUVERNEMENTALES

a. *Convention sur la diversité biologique*

147. La situation concernant la collaboration entre la CMS et la CDB a fait l'objet d'un rapport au titre du point 3c.

b. *UNESCO - Programme L'homme et la biosphère (MAB) Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (WHC)*

148. La rédaction d'un projet de MOU entre la CMS et les organismes de l'UNESCO, Mab et WHC, était à un stade avancé.

c. *Convention Ramsar*

149. Il existait un MOU entre la CMS et Ramsar. L'élaboration d'un programme de travail commun progressait. M. Davidson (Ramsar) a invité le Président du Conseil scientifique de la CMS à assister aux réunions du Comité scientifique et technique de Ramsar.

d. *Commission baleinière internationale (IWC)*

150. Le MOU entre la CMS et l'IWC avait été signé en juillet 2000 et des contacts seraient pris pour des initiatives de collaboration concrètes.

e. *CITES*

151. La conclusion d'un MOU entre la CITES et la CMS était envisagée, le Secrétariat de la CITES étant chargé de la fourniture du premier projet.

f. *UICN*

152. L'accord avec le Centre juridique de l'environnement de l'UICN avait besoin d'être renouvelé. C'était l'occasion de conclure un plus large MOU avec l'UICN et un projet était en cours d'examen.

g. *Wetlands International*

153. Le MOU entre la CMS et Wetlands International était en place depuis des années. La collaboration entre les deux organisations avait été élargie par deux lettres d'accord aux termes desquelles Wetlands International entreprenait de réaliser des travaux de promotion pour la Convention. Ces dispositions couvraient les bureaux de WI d'Asie-Pacifique et d'Europe-Afrique.

h. *BirdLife International*

154. Il n'existait aucune disposition officielle entre la CMS et BLI, mais la coopération sur un certain nombre d'activités n'avait cessé de croître.

RESUME DES ACTIONS. Le Président : - a sollicité des commentaires sur la suggestion selon laquelle les Présidents des Organes scientifiques des Conventions clés qui s'intéressent à la biodiversité devraient tenir des réunions ; - a demandé au Secrétariat de compiler une liste des organisations avec lesquelles travaille la CMS et de déterminer la façon d'améliorer les interactions scientifiques. Le Secrétariat devait également rechercher des Conseillers en qualité de correspondants pour la CITES, Ramsar, UNESCO-MAB et UNESCO-WHC.

IX. DATE ET LIEU DE LA ONZIEME REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

155. A condition que les dates de la prochaine COP ne soient pas changées, afin d'éviter qu'elles ne coïncident avec Rio + 10, la onzième réunion du Conseil scientifique aurait probablement lieu du 1er au 3 septembre 2002 à Bonn, Allemagne.

X. QUESTIONS DIVERSES

Sélection d'un Conseiller scientifique nommé pour la faune asiatique

156. Le Secrétaire exécutif adjoint a indiqué que le Secrétariat écrirait aux correspondants des Parties asiatiques afin de rechercher des nominations pour le Conseiller nommé pour la faune asiatique. Le Président serait consulté pour la sélection et toute procédure de choix. Il n'est pas nécessaire que les candidats soient des ressortissants de Parties à la CMS.

Groupe de travail sur la poursuite par satellite

157. Le groupe de travail s'était réuni en marge d'une réunion et avait élaboré un rapport intitulé "Directives de télémétrie par satellite des oiseaux migrateurs" qui avait été présenté au Conseil (Annexe 6). Le Président a invité d'autres Conseillers à se joindre au groupe et à travailler entre les sessions pour poursuivre l'élaboration du rapport sous la coordination de M. Limpus.

XI. CLOTURE

158. Après l'expression habituelle de remerciements à tous ceux qui avaient aidé à organiser la réunion et y avaient participé, le Président a déclaré que le Conseil était clos.



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Rapport de la dixième réunion du Conseil scientifique de la CMS

Edimbourg, Ecosse, Royaume-Uni, 2-4 mai 2001

Annexe 1
CMS/ScC.10/Inf. 23 Rev.1

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS / LISTA DE PARTICIPANTES

CHAIRMAN/PRESIDENT/PRESIDENCIA

Dr. Colin A. Galbraith
Head of Advisory Services
Scottish Natural Heritage
2 Anderson Place
Edinburgh EH6 5NP
Scotland

Tel.: (+44 131) 446 2403
Fax: (+44 131) 446 2491 / 2405
E-Mail: COLIN.GALBRAITH@snh.gov.uk

VICE-CHAIRMAN/VICE-PRESIDENT/VICE-PRESIDENTE

Mr. John H. Mshelbwala
Chief Environmental Scientist
Federal Ministry of Environment
Federal Secretariat, 7th-9th Floor
P.M.B. 265
Garki, Abuja, F.C.T.
NIGERIA

Tel.: (+234 9) 234 2807
Fax: (+234 9) 523 4932
E-Mail: fmenv@hyperia.com

MEMBERS/MEMBRES/MIEMBROS

M. Dieudonné **Ankara**
Ministère de l'industrie minière et de
l'environnement
Direction générale de l'environnement
B.P. 958
54, rue Bordeaux Oeunzé
2124 Brazzaville
CONGO / Congo / Congo

Tel.: (+242) 516750 / 814030 / 815979
Fax: (+242) 81 03 30 / 81 08 47
E-Mail: gescongo@hotmail.com

Dr. Richard K. **Bagine**
Chief Scientist
Kenya Wildlife Service
P.O. Box 40241
Nairobi
KENYA / Kenya / Kenya

Tel.: (+254 2) 50 61 69
Fax: (+254 2) 50 41 33
E-Mail: kws@kws.org, research@kws.org

Mr. Barry **Baker**
Asst. Director
Wildlife Australia, Wildlife Scientific Section
Environment Australia
G.P.O. Box 787
Canberra ACT 2601
AUSTRALIA / Australie / Australia

Tel.: (+61 2) 62 74 24 02
Fax: (+61 2) 62 74 24 55
E-Mail: barry.baker@ea.gov.au

Dr. Attila **Bankovics**
Hungarian Natural History Museum
Baross u. 13
1088 Budapest
HUNGARY / Hongrie / Hungria

Tel.: (+36 1) 210 1075 ext 5044
Fax: (+36 1) 334 2785
E-Mail: bankovic@zool.nhmus.hu

Dr. Roseline C. **Beudels-Jamar de Bolsee**
Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique
29, rue Vautier
1000 Bruxelles
BELGIUM / Belgique / Bélgica

Tel.: (+32 2) 627 43 54
Fax: (+32 2) 649 48 25
E-Mail: roseline.beudels@kbinirsnb.be

Dr. Olivier **Biber**
Chef des Questions internationales Nature et
Paysage
Office fédéral de l'environnement, des forêts, et
du paysage (OFEFP)
3003 Berne
SWITZERLAND / Suisse / Suiza

Tel.: (+41 31) 323 0663
Fax: (+41 31) 324 7579
E-Mail: olivier.biber@buwal.admin.ch

Dr. Rainer **Blanke**
Bundesamt für Naturschutz
Konstantinstr. 110
53179 Bonn
GERMANY / Allemagne / Alemania

Tel.: (+49 228) 8491 115
Fax: (+49 228) 8491 119
E-Mail: blanker@bfn.de

Mr. Carlo **Custodio**
Programme Manager
Biodiversity Research Programme
SEAMEO-SEARCA
University of the Philippines
College, Laguna 4031
PHILIPPINES / Philippines / Filipinas

Tel.: (+63 49) 536 2290
Fax: (+63 49) 536 4105
E-Mail: mvt@searca.org

M. Ba **Demba Mamadou**
Directeur des Parcs nationaux
Ministère de l'Environnement et de la Protection
de la Nature
Direction des Parcs Nationaux
B.P. 5135
Dakar Fann
SENEGAL / Sénégal / Senegal

Tel.: (+221) 824 42 21 / 825 05 40
Fax: (+221) 825 0540
E-Mail: dpn@telecomplus.sn

Dr. Pierre **Devillers**
Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique
29, rue Vautier
1000 Bruxelles
EUROPEAN COMMUNITY / Communauté
européenne / Comunidad Europea

Tel.: (+32 2) 627 43 54
Fax: (+32 2) 649 48 25
E-Mail: consbiol@kbinirsnb.be

Dr. Jiri **Flousek**
Deputy Director
Krkonoše National Park
Vrchlabí-zámek
543 11 Vrchlabí
CZECH REPUBLIC / République Tchèque /
República Checa

Tel.: (+420 438) 45 62 12
Fax: (+420 438) 42 20 95
E-Mail: jflousek@krnap.cz

Dr. José Pedro **Granadeiro**
Instituto de Conservação da Natureza
Rua Filipe Folque 46, 3
1050 Lisboa
PORTUGAL / Portugal / Portugal

Tel.: (+351 1) 316 0520 /1/2
Fax: (+351 1) 352 0474
E-Mail: granadeiroj@icn.pt

Mr. Zurab **Gurielidze**
Ministry of Environment
ul. Kostava 68a
380015 Tbilissi
GEORGIA / Géorgie / Georgia

Tel.: (+995 32) 33 48 53
Fax: (+995 32) 94 36 70
E-Mail: gmep@caucasus.net

M. Abdou Malam **Issa**
Ingénieur des Eaux et Forêts
Direction de la faune, pêche et pisciculture
Ministère Hydraulique Environnement
B.P. 721
Niamey
NIGER / Niger / Níger

Tel.: (+227) 73 33 29 / 73 40 69
Fax: (+227) 73 27 84 / 73 55 91

Ms. Teodora **Ivanova**
National Museum of Natural History
Bulgarian Academy of Sciences
Blvd. Tzar Osvoboditel 1
1000 Sofia
BULGARIA / Bulgarie / Bulgaria

Tel.: (+359 2) 988 5115
Fax: (+359 2) 686 404
E-Mail: rabbits@mbox.infotel.bg

Mr. Kokul Khasanovich **Kasirov**
General Director
Tajik National Park
Ministry of Nature Conservation
P.O. Box 138
734025 Dushanbe
TAJIKISTAN / Tadjikistan / Tayikistán

Tel.: (+7 3772) 21 88 32
Fax: (+7 3772) 21 09 15 / 21 33 32
E-Mail: kokul@rambler.ru

Dr. Jelena **Kralj**
Institute for Ornithology
Ilirski Trg 9/II
10000 Zagreb
CROATIA / Croatie / Croacia

Tel.: (+385 1) 485 1322
Fax: (+385 1) 485 1322
E-Mail: zzo@hazu.hr

M. Jalel **Laabidi**
Chef de service de la chasse
Ministère de l'agriculture
Direction générale des forêts
30, rue Alain Savary
1002 Tunis
TUNISIA / Tunisie / Túnez

Tel.: (+216 1) 89 14 97
Fax: (+216 1) 79 41 07 / 80 19 22
E-Mail: jalel.labidi@francite.com

Mr. Ernest L. **Lamprey**
Principal Wildlife Officer
Department of Wildlife
P.O. Box M 239
Accra
GHANA / Ghana / Ghana

Tel.: (+233 21) 662360 / 666129 / 664654
Fax: (+233 21) 666 476
E-Mail: lamprey@wildlife-gh.com

Mme. **Landu Nina**
Directeur de la Recherche Scientifique
l'Institut Congolais pour la Conservation de la
Nature ICCN
13, avenue des Cliniques
Gombé Kinshasa 1
DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO /
République démocratique du Congo / República
Democrática del Congo

Tel.: (+243 88) 33401 / 34390 / 6065
Fax: (+243 88) 03208
E-Mail: pdg.iccn@ic.cd

Dr. Badamjav **Lhagvasuren**
Institute of Biology
Mongolian Academy of Sciences
Ulaanbaatar 51
MONGOLIA / Mongolie / Mongolia

Tel.: (+976 1) 45 35 83
Fax: (+976 11) 32 14 01
E-Mail: ecolab@mail.mn

Dr. Jesper **Madsen**
Senior Research Biologist, Coastal Zone Ecology
National Environmental Research Institute
Grenåvej 12, Kalo
8410 Ronde
DENMARK / Danemark / Dinamarca

Tel.: (+45) 89 20 17 00
Fax: (+45) 89 20 15 14
E-Mail: jm@dmu.dk

M. Abdou-Kérim **Moumouni**
Directeur des Parcs Nationaux,
des Réserves de Faune et de Chasse
Ministère de l'Environnement
B.P. 355
Lomé
TOGO / Togo / Togo

Tel.: (+228) 260059 / 214028/9
Fax: (+228) 21 40 29
E-Mail: dirfaune@rdd.tg

Dr. Otars **Opermanis**
Laboratory of Ornithology
Institute of Biology
Miera Str. 3
2169 Salaspils
LATVIA / Lettonie / Letonia

Tel.: (+371 2) 94 54 37 / (+371 7) 216890 /
212672
Fax: (+371 7) 83 02 91
E-Mail: otars@parks.lv

M. Namory **Traoré**
Projet Biodiversité du Gourma
Direction Nationale de la Conservation de la
Nature
B.P. 275
Bamako
MALI / Mali / Malí

Tel.: (+223) 233695 / 233697 / 224358
Fax: (+223) 23 36 97
E-mail: namoryt@yahoo.fr

Dr. Marcel **Uhrín**
Director General
National Park Muránska Planina Administration
str. Janka Král'a 12
05001 Revúca
SLOVAKIA / Slovaquie / Eslovaquia

Tel.: (+421 941) 442 2061
Fax: (+421 941) 442 6119
E-Mail: uhrin@soprs.sk

Mrs. Jana **Vidic**
Counsellor
Ministry of the Environment and Spatial Planning
Dunajska C. 48
1000 Ljubljana
SLOVENIA / Slovénie / Eslovenia

Tel.: (+386 61) 478 7354
Fax: (+386 61) 478 7424
E-Mail: jana.vidic@gov.si

Prof. Dr. Wim J. **Wolff**
Department of Marine Biology
Groningen University
Postbus 14
9750 AA Haren
NETHERLANDS / Pays-Bas / Países Bajos

Tel.: (+31 50) 363 2260
Fax: (+31 50) 363 2261
E-Mail: w.j.wolff@biol.rug.nl

ALTERNATES SUBSTITUTING FOR SCIENTIFIC COUNCILLORS FROM CMS PARTIES
SUPPLEANTS DES CONSEILLERS SCIENTIFIQUES DES PARTIES A LA CMS
SUPLENTE DE CONSEJEROS CIENTÍFICOS DE PARTES EN LA CMS

Sra. Rosario **Acero Villanes**
Directora de Conservación de Fauna Silvestre
Instituto Nacional de Recursos Naturales
Calle Diecisiete N 355
Urbanización El Palomar
San Isidro
Lima 27
PERU / Pérou / Perú

Tel.: (+51 1) 224 3298
Fax: (+51 1) 224 3218
E-Mail: inrena.dcfs@terra.com.pe

Dr. Luis Mariano **González**
Programa Especies Amenazadas
Ministerio de Medio Ambiente
Dirección General de Conservación de la
Naturaleza
Gran Vía de San Francisco 4
28005 Madrid
SPAIN / Espagne / España

Tel.: (+34 91) 597 5664
Fax: (+34 91) 597 5510
E-Mail: luismariano.gonzalez@dgcen.mma.es

Ms Nelida **Estela Rivarola**
Jefe de Centro de datos para la Conservacion
Areas Silvestres Protegidas
Secretaria del Ambiente
Tte 1 , Jose F. Lopez
1158 Asunción
PARAGUAY / Paraguay / Paraguay

Tel.: (+595 21) 61 58 12 / 50 02 00
Fax: (+595 21) 44 03 07
E-Mail: cdcseam@sec.cnc.una.py

Mme. Véronique **Herrenschmidt**
Ministère de l'Aménagement du Territoire et de
l'Environnement
Direction de la Nature et des Paysages
20, avenue de Ségur
75302 Paris 07 SP
FRANCE / France / Francia

Tel.: (+33 1) 42 19 19 48
Fax: (+33 1) 42 19 19 77
E-Mail:
veronique.herrenschmidt@environnement.gouv.fr

SCIENTIFIC COUNCILLORS APPOINTED BY THE CONFERENCE OF THE PARTIES/
CONSEILLERS SCIENTIFIQUES NOMMES PAR LA CONFERENCE DES PARTIES/
CONSEJEROS CIENTÍFICOS DESIGNADOS POR LA CONFERENCIA DE LAS PARTES

Dr. Colin J. **Limpus**
Senior Principal Conservation Officer
Queensland Parks and Wildlife Service
P. O. Box 541
Capalaba Q4157
AUSTRALIA / Australie / Australia

Tel.: (+61 7) 3245 4056 / 3227 7718
Fax: (+61 7) 3247 5966
E-Mail: col.limpus@env.qld.gov.au

Dr. Mike **Moser**
West Week Farm
Chulmleigh
Devon EX18 7EE
UNITED KINGDOM / Royaume-Uni / Reino
Unido

Tel.: (+44 1769) 58 03 61
Fax: (+44 1769) 58 03 61
E-Mail: mike-moser@supanet.com

Dr. William F. **Perrin**
Senior Scientist
Southwest Fisheries Science Center
P.O. Box 271
La Jolla CA 92038
United States of America / Etats-Unis d'Amérique
/ Estados Unidos de América

Tel.: (+1 858) 546 7096
Fax: (+1 858) 546 7003
E-Mail: william.perrin@noaa.gov

Dr. Pierre **Pfeffer**
Directeur de Recherche
CNRS Muséum de Paris
55, rue de Buffon
75005 Paris
FRANCE / France / Francia

Tel.: (+33 1) 40 79 38 74
Fax: (+33 1) 40 79 30 63 / 47 07 04 34
E-Mail: pierrepeffer@wanadoo.fr

Dr. Roberto P. **Schlatter**
Instituto de Zoología
Universidad Austral de Chile
Casilla 567
Valdivia
CHILE / Chili / Chile

Tel.: (+56 63) 21 13 15 / 22 14 08
Fax: (+56 63) 21 29 53 / 22 13 15
E-Mail: rschlatt@uach.cl

GOVERNMENTAL OBSERVERS / OBSERVATEURS DE GOUVERNEMENTS /
OBSERVADORES GUBERNAMENTALES

Mr. Sandy **Moss**
Foreign and Commonwealth Office
K229A
King Charles St.
London SW1 2AH
UNITED KINGDOM / Royaume-Uni / Reino
Unido

Tel.: (+44 20) 7270 4046
Fax: (+44 20) 7270 4076
E-Mail: sandy.moss@mail.fco.gov.uk

H.E. Dr. Imeh **Okopido**
Honourable Minister of State for Environment
Federal Ministry of Environment
7th Floor, Federal Secretariat
Shehu Shagari Way, PMB 468
Garki, Abuja
NIGERIA / Nigéria / Nigeria

Tel.: (+234 9) 523 4931
Fax: (+234 9) 314 0608 / 523 4931
E-Mail: imet.okopido@hyperia.com

Mr. Mark **O'Sullivan**
Global Wildlife Division
Department of the Environment, Transport and the
Regions
Tollgate House
Houlton Street
Bristol BS2 9DJ
UNITED KINGDOM / Royaume-Uni / Reino
Unido

Tel.: (+44 117) 987 8295
Fax: (+44 117) 987 8317
E-Mail: mark_o'sullivan@detr.gsi.gov.uk

INTERGOVERNMENTAL AND NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATION OBSERVERS /
OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES
/ OBSERVADORES DE ORGANIZACIONES INTERGUBERNAMENTALES Y NO GUBERNAMENTALES

Dr. Gerard C. **Boere**
International Programme Co-ordinator
Wetlands International - International Co-
ordination Unit
Postbus 471
6700 AL Wageningen
NETHERLANDS / Pays-Bas / Países Bajos

Tel.: (+31 317) 47 88 87
Fax: (+31 317) 47 88 50
E-Mail: boere@wetlands.agro.nl

Dr. Nick **Davidson**
Deputy Secretary General
Ramsar Convention Bureau
28, rue Mauverney
1196 Gland
SWITZERLAND / Suisse / Suiza

Tel.: (+41 22) 999 0171
Fax: (+41 22) 999 0169
E-Mail: davidson@ramsar.org

Dr. Boris **Culik**
Institut für Meereskunde
Düsternbrooker Weg 20
24105 Kiel
GERMANY / Allemagne / Alemania

Tel.: (+49 431) 597 3828
Fax: (+49 431) 56 58 76
E-Mail: bculik@ifm.uni-kiel.de

Mr. Gerardo **Fragoso**
UNEP World Conservation Monitoring Centre
(UNEP/WCMC)
219c Huntingdon Road
Cambridge CB3 0DL
UNITED KINGDOM / Royaume-Uni / Reino
Unido

Tel.: (+44 1 223) 277 314
Fax: (+44 1 223) 277 136 / 365
E-Mail: gerardo.fragoso@unep-wcmc.org

Mr. Bert Lenten
Executive Secretary
Secretariat for the Agreement on the Conservation
of African-Eurasian Migratory Waterbirds
(AEWA)
Martin-Luther-King-Str. 8
53175 Bonn
GERMANY / Allemagne / Alemania

Tel.: (+49 228) 815 2413/4
Fax: (+49 228) 815 2450
E-Mail: aewa@unep.de

Mr. John O'Sullivan
International Treaties Adviser
BirdLife International
c/o RSPB The Lodge
Sandy, Bedfordshire SG19 2DL
UNITED KINGDOM / Royaume-Uni / Reino
Unido

Tel.: (+44 1 767) 680 551
Fax: (+44 1 767) 683 211
E-Mail: john.osullivan@rspb.org.uk

Mr. David E. Pritchard
International Treaties Adviser
BirdLife International
c/o RSPB The Lodge
Sandy, Bedfordshire SG19 2DL
UNITED KINGDOM / Royaume-Uni / Reino
Unido

Tel.: (+44 1 767) 68 05 51
Fax: (+44 1 767) 68 32 11
E-Mail: dave.pritchard@rspb.org.uk

Mr. Mark Tasker
Chair, ASCOBANS Advisory Committee
Joint Nature Conservation Committee
Dunnet House
7 Thistle Place
Aberdeen AB10 1UZ
UNITED KINGDOM / Royaume-Uni / Reino
Unido

Tel.: (+44 1224) 65 57 01
Fax: (+44 1224) 62 14 88
E-Mail: mark.tasker@jncc.gov.uk

Dr. Koen Van Waerebeek
Director
Centro Peruano de Estudios Cetológicos (CEPEC)
Jorge Chavez 302
Pucusana
Lima 20
PERU / Pérou / Perú

Tel.: (+51 1) 430 91 74
Fax: (+51 1) 430 91 74
E-Mail: kvwaere@terra.com.pe

SECRETARIAT/SECRETARÍA

UNEP/CMS Secretariat
Martin-Luther-King-Str. 8
53175 Bonn
GERMANY / Allemagne / Alemania

Fax: (+49 228) 815 2449

Mr. Marco Barbieri
Technical Officer
Tel.: (+49 228) 815 2424
E-Mail: mbarbieri@cms.unep.de

Mr. Douglas J. Hykle
Deputy Executive Secretary
Tel.: (+49 228) 815 2407
E-Mail: dhykle@unep.de

Ms Jasmin Kanza
Fund Management and Administrative Officer

Tel.: (+49 228) 815 2404
E-Mail: jkanza@cms.unep.de

Mr. Arnulf Müller-Helmbrecht
Executive Secretary
Tel.: (+49 228) 815 2410
E-Mail: ulfm-h@cms.unep.de

Mr. Robert Vagg
Special Projects Officer
Tel.: (+49 228) 815 2423
E-Mail: rvagg@cms.unep.de



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Rapport de la dixième réunion du Conseil scientifique de la CMS

Edimbourg, Ecosse, Royaume-Uni, 2-4 mai 2001

Annexe 2

CMS/ScC.10/Doc.1 Rev.1

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Remarques liminaires du Président et du Secrétariat
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport sur les activités entre les sessions
 - a) Président
 - b) Secrétariat
 - c) Conseillers (sur les travaux d'autres conventions qu'ils ont été priés de suivre au nom de la CMS)
4. Rapport et discussion sur les Accords de la CMS récemment conclus ou en cours de mise au point.
 - a) Albatros et pétrels (voir Résolution 6.3 de COP6)
 - b) Tortues marines - océan Indien et Sud-Est asiatique (voir Recommandation 6.6 de COP6)
 - c) Tortues marines - côte atlantique de l'Afrique (voir Recommandation 6.7 de COP6)
 - d) Outarde houbara (voir Recommandation 6.4 de COP6)
 - e) Grande outarde (voir Recommandation 6.4 de COP6)
 - f) Divers
5. Travaux du Conseil scientifique découlant des résolutions et des recommandations de la Conférence des Parties
 - 5.1. Mesures concertées pour des espèces/groupes sélectionnés de l'Annexe I conformément aux Résolutions 3.2, 4.2, 5.1 et 6.1
 - a) Mammifères : Ongulés sahélo-sahariens, voir Recommandation 6.3 de COP6, Gorille de montagne, Cerf des Andes méridionales, Dauphin franciscana, Phoque moine, loutre de mer, loutre du Chili
 - b) Oiseaux : grue de Sibérie, flamant des Andes, oie à tête rousse, oie naine, outarde houbara, grande outarde, courlis à bec grêle, Petite crécerellette, râle à miroir, hirondelle bleue, manchot de Humboldt, fuligule nyroca.
 - c) Reptiles : tortues marines
 - 5.2. Mesures de coopération en faveur des espèces inscrites à l'Annexe II (Recommandations 5.2 et 6.2)

- a) Mammifères: éléphant d'Afrique, dauphins d'Amérique du Sud
 - b) Oiseaux : rôle des genets; caille des blés; cygne à cou noir; albatros et pétrels
 - c) Poissons : requin baleine, esturgeons et poissons pagaie
- 5.3. Autres résolutions et recommandations (qui ne sont pas encore couvertes par les points de l'ordre du jour précédents)
- a) Résolution 6.2 : Prises accidentelles.
 - b) Résolution 6.4 : Plan stratégique pour 2000-2005.
 - c) Résolution 6.4 : Indicateurs de performance.
 - d) Résolution 6.5 : Plan de gestion de l'information et élaboration des rapports nationaux.
6. Propositions pour amender à COP7 les Annexes I et II de la Convention.
7. Progrès accomplis sur d'autres questions exigeant des avis du Conseil scientifique
- 7.1. Nouveaux Accords possibles.
 - 7.2. Petits projets financés par la CMS
 - a) Rapport d'avancement des travaux par le Secrétariat sur les projets en cours et les projets terminés.
 - b) Nouvelles propositions de projets
 - c) Procédures de sélection et d'approbation de projets
 - 7.3. Rôle du Conseil scientifique dans la révision et la mise à jour de la liste des Etats de l'aire de répartition pour les espèces inscrites sur les listes des Annexes de la CMS.
 - 7.4. Liste Rouge de l'UICN
 - 7.5. Obstacles artificiels à la migration et autres menaces envers les espèces migratrices et leurs habitats
 - 7.6. Incidences des changements de climat sur les espèces migratrices
 - 7.7. Conséquences de l'introduction d'espèces étrangères (par exemple Nypa Palm)
8. Collaboration avec d'autres organisations intergouvernementales et non-gouvernementales
- a) Convention sur la diversité biologique
 - b) UNESCO (L'homme et la biosphère (MAB) Convention pour la protection du Patrimoine mondial culturel et naturel (WHC))
 - c) Convention Ramsar
 - d) Commission internationale baleinière (IWC)
 - e) CITES
 - f) UICN
 - g) Wetlands International
 - h) BirdLife International
 - i) Autres organisations
9. Date et lieu de la onzième réunion du Conseil scientifique
10. Autres questions
11. Clôture de la réunion

Mémo adressé au Conseil scientifique de la Convention de Bonn sur l'Action concertée en faveur du courlis à bec grêle.

L'action concertée en faveur du courlis à bec grêle reste de la responsabilité de la CMS et du Conseil scientifique jusqu'à ce que le transfert à l'AEWA de tous ses aspects devienne institutionnellement possible et adéquat et garantisse en même temps la préservation de son niveau actuel de priorité.

A ce stade, le processus de transfert sera effectué d'un commun accord.

Le Groupe de travail actuel continue d'administrer pour le Conseil scientifique toutes les mesures découlant des Actions concertées ainsi que toute mesure relevant des Actions concertées prises en application du MOU existant sur le courlis à bec grêle. Pour cela, les conclusions de la réunion du Groupe de travail à Kiev les 1er et 2 avril 2001 seront examinées avec le Secrétariat de la CMS afin de déterminer également les mesures de suivi à prendre concernant les Etats de l'aire de répartition. Après le transfert de l'Action concertée, la fusion possible du MOU dans l'AEWA sera envisagée.

Le Groupe de travail mettra la dernière main à une nouvelle version d'un Plan d'Action concertée, en vue de son adoption par les organes appropriés en septembre 2002, basée sur les plans d'action préparés par BirdLife International, et approuvée notamment par les Conventions de Berne et de Bonn. Le nouveau Plan d'Action concertée incorporera toute nouvelle connaissance devenue disponible au cours des Actions concertées et en particulier les conclusions de la réunion à Kiev du Groupe de travail, et adhérera au modèle d'Actions concertées de la CMS comme cela s'est fait pour les Plans d'Action concertée en faveur de la grue de Sibérie et des antilopes sahélo-sahariennes.

Le Conseil scientifique a demandé au Dr Gerard C. Boere de continuer d'assurer les fonctions de Président du Groupe de travail sur le courlis à bec grêle en qualité d'expert nommé par le Conseil scientifique.

Le Conseiller pour l'UE a proposé d'agir en qualité de correspondant conseiller.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PLAN STRATEGIQUE ET LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

Attributions

- A. Examen du rapport sur le Plan stratégique du point de vue du Conseil scientifique
- B. Recherche des indicateurs de performance appropriés pour évaluer les succès de la Convention et les travaux du Conseil scientifique

Composition

Président :

Richard BAGINE

Participants :

Demba M. BA
Carlo C. CUSTODIO
Nick DAVIDSON
José GRANADEIRO
Oliver BIBER
Gerardo FRAGOSO
Ernest LAMPTEY
Jesper MADSEN
Mike MOSER
John H. MSHELBWALA
Mark O'SULLIVAN
Bill PERRIN
Roberto P. SCHLATTER

Secrétariat :

Marco BARBIERI
Douglas HYKLE
Robert VAGG

Réunions

Le Groupe de travail s'est réuni cinq fois entre le 2 et le 4 mai 2001 avec une brève réunion supplémentaire pour approuver ce rapport. Malgré de vigoureuses demandes de priorités, le manque de temps a empêché le Groupe de travail de passer totalement en revue son ordre du jour ambitieux au cours de la réunion du Conseil scientifique.

Rapport de mise en œuvre du Plan stratégique

Il a été généralement estimé que des améliorations pourraient être apportées au rapport en introduisant dans la définition des tâches des limites de temps précises et des critères de réalisation. Certains membres du Groupe ont estimé que davantage de précisions dans le Plan seraient utiles mais d'autres se sont rappelés les arguments placés derrière l'abréviation du Plan par COP6: il s'agissait de trouver le juste équilibre. Cependant, le Groupe de travail accordait une faible priorité à l'examen d'application du Plan stratégique car il faisait également l'objet d'un examen de la part des groupes de travail taxonomiques qui ont été très actifs pendant la réunion du Conseil scientifique.

Indicateurs de performance

Le Groupe de travail a recommandé que les indicateurs de performance soient développés à deux niveaux : ceux qui ont trait à l'efficacité de la Convention pour la conservation des espèces migratrices et ceux concernant le fonctionnement du Conseil scientifique lui-même. Le Groupe de travail a également reconnu qu'il était nécessaire d'avoir une vue générale des activités entreprises par le Conseil scientifique et pour une espèce particulière (c-à-d. les "produits"), comme indiqué dans le document CMS/ScC.10/Doc.5, mais qu'une évaluation plus significative des performances se dégagerait souvent d'une évaluation des "résultats" qui étaient (théoriquement tout au moins) quantifiables.

Evaluation des performances relatives à la conservation des espèces

Considérations générales

Le Groupe de travail a estimé que la Convention avait l'obligation de s'intéresser à toutes les espèces migratrices. Toutefois il a reconnu qu'il ne serait pas possible, tout au moins à court terme, d'essayer d'évaluer les performances de la CMS relatives à toutes les espèces couvertes par la Convention. Même le traitement des espèces inscrites sur la liste de l'Annexe I (actuellement au nombre de 85) dépasserait le montant actuel des ressources de la Convention; en outre, de nombreuses espèces figurant sur la liste de l'Annexe I étaient traitées par d'autres instruments internationaux et ne bénéficieraient pas d'une attention aussi particulière de la part de la CMS. Il serait donc logique de s'intéresser en premier lieu aux espèces désignées par la COP comme justifiant "une action concertée" au titre de la CMS. Beaucoup étaient des espèces phares, elles-mêmes indicatives d'un bon fonctionnement de l'écosystème. Pour chacune de ces espèces justifiant d'une "action concertée" les rapports de situation et d'activité pourraient être préparés et examinés d'une manière plus systématique (par exemple mis à jour pour chaque réunion du Conseil scientifique, selon une présentation convenue) et mis à la disposition du Conseil scientifique avant ses réunions en faisant appel à une allocation du budget déjà engagée à cet effet par COP6 (les fonds nécessaires/disponibles n'ont pas encore été fixés).

Mais on reconnaît également que la Convention a un rôle vital à jouer, notamment par le truchement de l'Annexe II, en empêchant qu'il soit nécessaire d'inscrire certaines espèces migratrices sur la liste de l'Annexe I. Pour ce groupe très important d'espèces, un ensemble différent d'indicateurs de performance était requis, pour s'assurer que la Convention surveillait de façon adéquate la situation des espèces et pour prendre les mesures coopératives nécessaires pour obtenir des résultats satisfaisants. En fait, cela signifie qu'en plus de travailler sur une action concertée ou sur les espèces inscrites à l'Annexe I, on avait besoin d'indicateurs qui constitueraient un système de détection lointaine pour les espèces et les populations potentiellement ou déjà sur la liste de l'Annexe II, et qui signaleraient à temps aux Parties la nécessité d'une action pour arrêter la détérioration de leur état de conservation ou l'améliorer. Ce système exigerait notamment la recherche de données historiques pour fournir une série temporelle adéquate de données. Si ces données étaient synthétisées à un niveau assez élevé, alors cela vraisemblablement (i) fournirait un aperçu général adéquat du secteur de la gamme de taxons traités, (ii) assurerait une compensation pour toutes les failles de données concernant certaines espèces et populations particulières et (iii) réduirait le volume et la complexité extrêmes des rapports à une proportion gérable. Cependant, il y aurait lieu de garder la complexité inhérente aux données, par exemple lorsqu'une population d'une espèce décroît et une autre s'accroît.

Il se pourrait que des données et des renseignements puissent échapper au contrôle : il serait peut-être théoriquement souhaitable d'établir une liste de toutes les sortes de données potentiellement utiles qui pourraient être réunies et juger alors de ce qu'il convient de sélectionner ; mais ce n'était pas une méthode pratique et de toute façon des efforts similaires avaient déjà été faits et pourraient servir de guide. Le CMSC a déclaré qu'il était prêt à apporter son aide. Il serait également important de voir que les rendements éventuels des travaux d'établissement des rapports, en fonction des indicateurs, étaient gérables en volume et complexité. Il serait nécessaire d'accorder une attention particulière à la synthèse des indicateurs et à leur présentation.

On a noté qu'il y avait un certain parallélisme entre la méthode qui était maintenant proposée pour traiter de la question des indicateurs et la méthode suivie par MIKE, bien que MIKE n'ait pas encore fonctionné assez longtemps pour évaluer pleinement le succès de la méthode. On a également noté que les nombres n'étaient pas toujours suffisants : il faudrait qu'il y ait place dans les rapports pour les méthodes qualitatives aussi bien que pour les quantitatives. Il était également important de toujours prévoir un audit pour remonter à la source des données de façon à ce que son caractère et sa fiabilité puisse être évalués.

Il a été convenu qu'il était essentiel en établissant les rapports de faire une distinction entre les produits (par ex. rapports, interdictions juridiques des prises accidentelles) et les résultats (par ex. améliorations quantitatives d'animaux menacés).

Indicateurs de résultats

Pour l'évaluation des résultats des mesures prises dans le cadre de la CMS comme contribution pour la conservation d'espèces migratrices particulières, on a estimé que les critères suivants pourraient être des indicateurs utiles de bon résultats :

- population stabilisée ou en augmentation (par ex. déclin numérique arrêté ou importance numérique augmentée)
- aire de répartition stabilisée ou accrue

Peut-être serait-t-il possible dans certains cas, et même dans de nombreux cas, d'obtenir des données adéquates de cette nature de sources existantes telles que le SSC de l'UICN (par ex. les Listes Rouges), le PNUE-CMSC ou Wetlands International (sur les oiseaux d'eau), et le Groupe de travail a proposé que des dispositions soient mises en place à cette fin.

Il a été convenu que ces critères étaient des critères primaires et qu'ils devaient être qualifiés dans le temps et dans l'espace dans une application spécifique. Des rapports circulaires de routine de statistiques sur des espèces et des populations adressés à la COP seraient souhaitables.

Indicateurs de produit

Il a été également convenu que les activités et autres moyens qui contribuent à ces fins doivent être évalués avec des indicateurs de performance appropriés et efficaces en commençant par l'établissement proposé de listes des espèces dans les Annexes et en descendant jusqu'aux activités de terrain recommandées par le Conseil scientifique qui agit directement pour parvenir à ces buts ultimes, dont un indicateur clé était:

- la réduction des menaces ou des pressions (telles que prises accidentelles, braconnage, etc.).

Il faudrait donc une évaluation des menaces clés envers des espèces particulières, sous la forme de facteurs de pression tels que prises accidentelles ou braconnage. Ceci permettrait aux rapports d'indicateurs de capter non seulement les variations dans l'importance ou l'urgence des pressions clés, mais aussi les résultats positifs dans les remèdes (par ex. la réduction des prises accidentelles). En outre, dès qu'un ensemble complet d'indicateurs potentiels de pression clés a été identifié, il devrait être possible de constater de nombreux points communs dans les types de données nécessaires. Ceci signifierait qu'il ne serait pas nécessaire de traiter, collecter et analyser des indicateurs séparés pour chaque espèce. Par exemple, des prises accidentelles à la palangre pourraient être une pression clé pour les oiseaux d'eau, les tortues et les petits cétacés. Une fois ceci établi, il serait clair que la tâche de collecte et d'analyse des données nécessaires pour couvrir l'ensemble des espèces à traiter serait grandement réduite.

Par conséquent, le Groupe de travail a invité à la réunion les groupes de travail sur la taxonomie ou les menaces pour identifier un ou deux indicateurs de pression clés pour chaque population, espèce ou taxon supérieur qu'ils étaient en train d'examiner, notamment concernant les espèces de l'Annexe I. Le Groupe de travail grouperait alors ceux-ci dans un ensemble d'indicateurs de situation de pression par taxon. Il n'a pas été possible de compléter ce travail au cours de la réunion et il est envisagé de le faire par e-mail.

De même, il serait possible dans certains cas, peut-être nombreux, d'obtenir des données adéquates de cette nature à partir de sources existantes, telles que le Millenium Ecosystem Assessment sur l'habitat, et le Groupe de travail a proposé que des dispositions soient prises à cette fin.

Evaluation de projets

Le Groupe de travail a observé que les indicateurs de performance de projets devaient être également traités. Il a estimé qu'une méthode d'évaluation de projets normalisée devrait être mise au point à la fois sur les produits et sur les résultats, et en particulier que tous les projets approuvés devraient avoir des indicateurs de succès de ces produits et de ces résultats mesurables, mais il a reconnu que ces indicateurs devaient être spécifiques au projet. Ils se réfèrent souvent aux menaces et aux pressions dans le genre des exemples suivants :

Identification de la menace	Proposition de la mesure	Succès de la mesure
Dégradation de l'habitat	Restauration de l'habitat	Zone de l'habitat restauré
Prise excessive	Réduction de la chasse	Réduction du nombre d'animaux chassés/augmentation de la zone des sanctuaires

Evaluation des performances du Conseil scientifique dans l'accomplissement de ses travaux

Les débats ont révélé un certain nombre de domaines d'amélioration possible des activités du Conseil scientifique, mais que n'étaient pas tous aptes à l'utilisation des indicateurs de performance. Par exemple, des Conseillers (y compris des Conseillers nommés) auraient des attributions et un briefing préliminaire exposant clairement ce que l'on attendait d'eux, de leurs relations avec les correspondants, de leur rôle dans l'examen des projets et les occasions de communication qui leur étaient offertes. De nouveau, y avait-il une continuité adéquate des membres et cependant introduction régulière de sang nouveau ? L'expérience taxonomique et régionale était-elle appropriée aux besoins actuels de la Convention ? Il se pourrait que le moment soit venu pour un examen général du fonctionnement du Conseil et que la possibilité d'une étude de consultants ne soit pas exclue si les crédits le permettaient.

Se tournant plus particulièrement vers les indicateurs de performance, le Groupe de travail a relevé les considérations suivantes à aborder en les traitant :

- Les domaines d'expérience nécessaires à traiter par les membres du Conseil pourraient être identifiés et les nominations contrôlées pour rechercher si elles y correspondent.
- Les critères pour entrer une espèce dans les Annexes ou l'en sortir sont-ils clairs, cohérents et utilisés?
- Les mécanismes destinés à examiner l'état de conservation des espèces et les activités entreprises en leur faveur sont-ils adéquats ?
- Le Conseil contrôle-t-il les décisions pour assurer un suivi adéquat et opportun ? Y a-t-il une évaluation efficace après que le Conseil ait terminé ses tâches ?
- La participation réelle des pays aux réunions du Conseil est-elle suffisamment large pour assurer la représentativité des décisions du Conseil ?

Voie à suivre

Le Groupe de travail a estimé qu'il avait fait des progrès considérables pour aborder les questions difficiles qui se posaient à lui, mais qu'il n'était pas possible dans le temps imparti d'atteindre des conclusions solides ou définitives sur toutes les questions qu'il fallait examiner. Il a recherché l'autorité du Conseil scientifique pour rester un groupe de correspondance électronique pendant la période qui va jusqu'à la prochaine réunion du Conseil afin de continuer d'élaborer ses propositions. Une priorité particulière dans ce domaine devrait être donnée aux travaux des groupes de travail taxonomiques à savoir identifier les menaces et quantifier les variations ainsi que leurs réponses. Le Groupe de travail a invité d'autres Conseillers à se joindre à lui pour cette nouvelle phase des travaux.

Liste de projets approuvés en principe pendant la 10ème réunion du Conseil scientifique

Dénomination des projets	Pays participant	Durée d'application provisoire	Budget approuvé en US\$ (estimatif)	Cofinancement disponible ?	Proposition de projet disponible ?	Contact pour suivi et développement de toute la proposition de projet	Commentaires
OISEAUX							
Reperage des zones d'hivernage d' <i>Anser erythropus</i> par poursuite satellite	Kazakhstan	sept-oct 2002	22000		Oui	Jesper Madsen, Ingar Oien, (société ornithologique norvégienne)	Priorité
Vue générale de l'état de conservation et recommandations pour la population d'Asie centrale de <i>Oxyura leucocephala</i>			25000		Oui	Agence d'application : Wetlands International Asie/Pacifique	Priorité
Réunion des Etats de l'aire de répartition/du groupe d'experts sur <i>Otis tarda</i>			15000		Non	Attila Bankovic	Priorité
Vue générale de l'état de conservation et extension du plan d'action pour <i>Aythya nyroca</i>					Non		
Fonds complémentaires pour projet GEF concernant <i>Grus leucogeranus</i> - à définir					Non		
Plan d'action pour <i>Sarothrura ayresi</i> (?) - à définir					Non		
Mesure de suivi de la réunion sur <i>Otis tarda</i>					Non		
<i>Numenius tenuirostris</i> - suivi des recommandations de Kiev ? Analyse des isotopes ? - à définir					Non		
<i>Hirundo atrocaerulea</i> - à définir					Non		

Dénomination des projets	Pays participant	Durée d'application provisoire	Budget approuvé en US\$ (estimatif)	Cofinancement disponible ?	Proposition de projet disponible ?	Contact pour suivi et développement de toute la proposition de projet	Commentaires
<i>Acrocephalus paludicola</i> - à définir					Non		
Albatros/pétrels (renforcement des capacités) - à définir					Non		Pour les neuf projets énumérés ci-dessus jusqu' alors sans budget et pour lesquels une proposition doit être élaborée on estime qu'un montant global de 100 000 US\$ est nécessaire
<i>Falco naumanni</i> - à définir					Non		
TOTAL PARTIEL			162000				
MAMMIFERES							
Réunion pour la mise au point d'un MOU sur l'éléphant d'Afrique du Centre et de l'Ouest			10000	Attendu (France)	Non		
Fonds complémentaires pour le projet FFEM et développement de projets dans les pays qui sont peu ou pas couverts par projets FFEM, notamment le Tchad	Tchad, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, Sénégal, Tunisie	2001-2005	100000	France USFWS	Oui	Roseline Beudels (IRSNB)	Fonds complémentaires
Etude sur le Kouprey au Cambodge					Non		Réserve
TOTAL PARTIEL			110000				
PETITS CETACES ET POISSONS							
Estimation de l'abondance, utilisation de l'habitat et identification des bancs de franciscana, <i>P. blainvillei</i>	Brsil, Argentine, Uruguay	2001-2002	32000		Oui	Enrique Crespo	
Atelier sur les pêcheries de requin baleine et trafic internat. en produits du requin baleine	Philippines? Australie	sept. 2002	30000	Recherché	Oui	William Perrin	Parrain principal CMS
2ème Conférence sur biologie et conservation de petits cétacés dans le Sud-est asiatique		juin 2002	40000	Recherché	Oui	William Perrin	Parrain principal CMS

Dénomination des projets	Pays participant	Durée d'application provisoire	Budget approuvé en US\$ (estimatif)	Cofinancement disponible ?	Proposition de projet disponible ?	Contact pour suivi et développement de toute la proposition de projet	Commentaires
Dauphins Amérique du Sud - Projets émanant du 2ème Congrès sur mammifères marins néotropicaux (Valdivia, Chili, nov. déc. 2001)			30000		Non		Réserve
Esturgeons			30000		Non		Réserve
TOTAL PARTIEL			162000				
TORTUES MARINES							
Migration de tortues vertes: Guinée-Bissau	Guinée-Bissau	juillet 2001 - déc 2002	15000	Oui	Oui	Brendan Godley	Fonds complémentaires
Base de données du web sur les tortues marines			65000		Oui	PNUE-CMSC	
Projet pilote pour apporter un soutien financier au MOU IOA et au Plan de conservation			3000			MOU CMS ; Limpus ; consultant	
Atelier sur prises accidentelles - contribution CMS nécessaire			30000		Non		Fonds complémentaires
Marquage tortues marines et suivi enquête sur prises accidentelles	Sri Lanka		15000		Non	Projet de conservation des tortues (TCP)	Réserve
TOTAL PARTIEL			128000				
NEOTROPIQUES							
Mise en œuvre d'actions prioritaires pour la conservation des flamants des Hautes Andes	Argentine, Bolivie, Chili, Pérou	oct 2001 - oct 2003	25000	Attendu de WCS, IFF, CONAF, SNU, NPA	Oui	Sandra Canziani, Patricia Manconi	
Utilisation habitat d'espèces d'oiseaux en danger dans prairies subtropicales d'Argentine, du Paraguay et d'Uruguay	Argentine, Paraguay, Uruguay	1 an	25000		Oui	Adrián Di Giacomo (AOP), Rosendo M. Fraga (Fondation Vida Silvestre Argentine)	Fusion de deux différentes propositions de projets
Actions concertées pour la conservation et la gestion de <i>C. rubidiceps</i> en Argentine et au Chili	Argentine, Chili	1 an	27000		Oui	Daniel Blanco (WT)	

Dénomination des projets	Pays participant	Durée d'application provisoire	Budget approuvé en US\$ (estimatif)	Cofinancement disponible ?	Proposition de projet disponible ?	Contact pour suivi et développement de toute la proposition de projet	Commentaires
Enquête sur la population et les besoins en habitat du manchot de Humboldt	Pérou, Chili		10000				Réserve - proposition de projet à développer
Enquête sur la population et les besoins en habitat de la loutre des mers du Sud	Pérou, Chili		10000				Réserve - proposition de projet à développer
TOTAL PARTIEL			97000				

DIRECTIVES POUR LA TELEMETRIE PAR SATELLITE DES OISEAUX MIGRATEURS

(Rapport préparé par le Groupe de travail sur la poursuite par satellite du Conseil scientifique de la CMS)

Principes fondamentaux

Le Conseil scientifique de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) fournit les principes suivants pour guider les décisions concernant l'utilisation de la télémétrie par satellite pour l'étude des espèces migratrices.

Si la question s'est posée à l'origine dans le contexte de l'utilisation de la télémétrie par satellite pour identifier l'habitat de reproduction du courlis à bec grêle gravement menacé d'extinction, la réponse a été donnée pour fournir une image plus générale de la question.

Ce n'est pas le rôle de la CMS d'usurper la fonction des comités spécialisés dans les projets individuels dans lesquels les décisions concernant ces études devraient être prises. En outre, les agences de gestion pour la conservation dans les pays respectifs sont chargées d'évaluer de telles études avant que des permis ne soient accordés.

Pour la plupart des espèces, les études de télémétrie par satellite exigent la capture des animaux et la pose d'émetteurs sur ceux-ci (PTT). Ce type de recherche avec manipulation n'est pas sans risque pour le bien-être de l'animal choisi pour cette étude ou en fait pour l'espèce lorsque la taille de la population est extrêmement réduite.

La planification appropriée pour une étude télémétrique devrait comporter :

- une évaluation des risques pour les animaux et les espèces et des avantages à retirer de l'étude ;
- la création d'une équipe de personnes compétentes susceptibles de capturer et de manipuler les animaux d'une manière humaine et ne leur portant pas préjudice ;
- le choix d'un appareil d'émission approprié ;
- cet émetteur devrait être d'une taille, d'un poids et d'une forme qui n'aient pas d'effet significatif sur le comportement à l'étude,
- l'émetteur devrait pouvoir être attaché solidement à l'animal pour la durée de l'étude ;
- le choix d'une méthode de fixation de l'émetteur qui n'ait pas une incidence significative sur :
 - le comportement à l'étude et
 - la santé de l'individu
- une indication claire de l'information susceptible d'être obtenue à partir de l'étude et
- le calcul de la taille minimum de l'échantillon nécessaire pour assurer une chance raisonnable de succès à cette étude.

Méthodes

Le Groupe de travail s'est réuni le 3 mai 2001 pour examiner la question et envisager une méthode pour résoudre ce problème, à la suite de quoi nous avons effectué un bref examen de la documentation concernant l'utilisation des équipements de poursuite par satellite pour étudier les animaux, notamment la migration des oiseaux. Les questions examinées comprenaient :

- les conséquences du poids de l'émetteur sur les organismes étudiés ;
- les effets des différentes méthodes de fixation des équipements de télémétrie sur la survie des animaux et les performances de ces équipements;
- le poids moyen du corps du courlis à bec grêle et
- la pertinence de ces renseignements pour les recommandations en vue d'une étude télémétrique du courlis à bec grêle.

L'examen de la documentation a été effectué en utilisant une base de données bibliographique mise au point par un des membres du Groupe de travail. Il convient de noter que le temps imparti n'a pas permis un examen rigoureux des ouvrages sur l'effet des marquages et des équipements sur les animaux, et la base de données examinée n'est pas complète dans ce domaine. Néanmoins, un certain nombre de références concernant ce sujet ont été identifiées. Bien qu'on ne s'y réfère pas nécessairement dans ce document, elles figurent ci-dessous afin que d'autres chercheurs puissent les consulter ultérieurement.

Des renseignements sur le poids théorique des courlis à bec grêle ont été obtenus du Groupe de travail sur cet oiseau (Umberto Gallo-Orsi et Didier Vongeluwe). La masse estimative du corps des courlis à bec grêle avait été déterminée auparavant par trois méthodes :

- le calcul du poids moyen d'œufs frais de courlis à bec grêle effectué en mesurant six œufs de cette espèce qui existent dans les collections du muséum et déterminer ensuite une masse corporelle de cet oiseau par extrapolation en utilisant un poids moyen d'œuf et des données sur la masse corporelle pour le courlis courlieu dont il est très proche ;
- le calcul des relations entre les données de longueur des ailes et de masse pour le *Numenius tahitiensis* et le courlis courlieu (tous deux oiseaux de rivage migrateurs à longue distance comme le courlis à bec grêle), et la subséquente extrapolation utilisant les données de longueur des ailes de spécimens de courlis en bec grêle du muséum et
- l'utilisation des données sur la masse corporelle de deux spécimens trouvés morts en automne.

Résultats

Incidence du poids de l'émetteur sur les organismes à l'étude

L'utilisation de techniques de poursuite par radio et par satellite d'animaux sauvages, suite à son développement rapide comme technique de recherche depuis le début des années 80, a subi des modifications considérables en matière de pratique. Alors que le ratio de 10% entre équipement et organisme à étudier était autrefois acceptable (par ex. Runciman, 1996), récemment on a admis que le poids maximum d'un émetteur ne devait pas dépasser 3% du poids du corps de l'animal à étudier (White et Garott, 1990 ; Microwave Telemetry Inc.). La dérivation de ce chiffre n'est pas entièrement claire mais semblerait se rapporter davantage à l'identification d'autres impacts négatifs des ratios entre émetteurs et poids des animaux qui ont dépassé 3% dans des études particulières plutôt qu'à une preuve obtenue par des travaux expérimentaux conçus pour tester et établir des relations appropriées pour des oiseaux et des animaux spécifiques (Calvo et Furness, 1992).

Au cours des dernières années, il y a eu un certain nombre d'études pour examiner les impacts des méthodologies de poursuite sur un certain nombre d'espèces différentes. Ces études ont examiné l'impact des équipements de télémétrie sur la survie, (Esler et autres, 2000 ; Ward et Flint, 1995) la reproduction (Schmutz et Morse, 2000 ; Bro et autres, 1999), le taux de croissance (Hubbard et autres, 1998) ou comparé les méthodes de fixation des équipements (Dzus et Clark, 1996).

Tandis que le chiffre de 3% reste une norme industrielle, le groupe de travail a identifié une étude qui conteste sa validité. Hedd, A. (1999), dans une étude sur l'albatros à cape blanche, *Thalassarche cauta*, a trouvé que les oiseaux équipés d'émetteurs par satellite augmentaient la durée de leurs déplacements pour l'alimentation pendant toute la saison de reproduction, comparés aux oiseaux reproducteurs qui n'étaient pas dotés d'émetteurs par satellites. Au début de la saison d'élevage des poussins, non seulement la durée des déplacements pour l'alimentation augmentait, mais le port de l'émetteur par satellite a semblé entraîner des abandons de nids. Avant d'abandonner le nid, les durées de déplacement pour l'alimentation de ces oiseaux étaient variables et allaient jusqu'à 6,6 jours. Comme aucun des oiseaux réussissant leur élevage n'avait des déplacements pour l'alimentation aussi étendu au début de la période d'élevage des poussins, l'auteur a cru que cela indiquait que le port d'émetteurs par satellite pendant cette phase constituait un inconvénient réel. Jusqu'aux études de 1996/97 et pendant celles-ci, toutes les tentatives d'attacher des émetteurs (1,9-2,4% et 2,6-3,4% de la masse corporelle de l'adulte) à des oiseaux dans la période suivant la garde de la nichée se sont terminées par des abandons de nids. Cependant, des expériences réussies ont été effectuées en 1997/98 lorsque deux petits émetteurs par satellites (de 0,8 - 1,1% de la masse corporelle d'un adulte) ont été fixés sur des oiseaux au début de la période d'élevage de la nichée. L'auteur a estimé que le succès de ces expériences était dû à une combinaison d'attachements plus précoces d'émetteurs plus petits.

Il est évident qu'il est difficile de transférer des renseignements provenant d'études sur les albatros à d'autres groupes d'oiseaux tels que les échassiers et notamment le courlis à bec grêle, mais les travaux de Hedd (1999) nous rappellent qu'il faut être prudent lorsqu'on place des équipements sur un oiseau quelle qu'en soit l'espèce. Les albatros sont capables de planer lorsqu'ils volent et d'utiliser efficacement le vent pour minimiser la consommation d'énergie. Il est donc raisonnable de supposer que les espèces qui ne sont pas en mesure de conserver leur énergie dans des vols à longue distance peuvent rencontrer des effets contraires similaires lorsque les rapports émetteurs/poids corporel sont de 2-3%.

Méthode de fixation des émetteurs

Il y a un certain nombre de méthodes qui ont été appliquées pour fixer les émetteurs aux oiseaux. Cela va de l'utilisation de colles, d'agraffes et de fibres fines pour fixer l'équipement sur le dos ou la queue des oiseaux jusqu'à l'utilisation d'un harnais corporel ou l'implantation chirurgicale de l'équipement. Il est évidemment clair que la forme de la fixation est aussi importante que le poids relatif de l'équipement utilisé.

Les colles, les agraffes et les fibres ont été largement utilisées pour fixer l'équipement sur les oiseaux pour des études et on considère généralement que ces formes d'attaches ont un impact minimum sur les oiseaux (White et Garott, 1990 ; Microwave Telemetry Inc., mais voir Ford, 2000). Le problème avec cette méthode est que, pour de nombreuses espèces, c'est une forme d'attache à court terme et beaucoup de chercheurs ont besoin de conserver les équipements sur les oiseaux pendant de longues périodes, notamment lorsqu'ils étudient les espèces migratrices.

Pour essayer de garder les émetteurs sur les oiseaux pendant plus longtemps, les chercheurs se sont tournés vers l'utilisation de harnais. Gessaman et Nagy (1988) ont démontré il y a quelque temps que l'utilisation de harnais avait une incidence fâcheuse sur les pigeons voyageurs *Columba livea*. Sur des vols de 90 km les harnais seuls freinaient de 15% la vitesse les oiseaux et les harnais plus les émetteurs (<5% de la masse corporelle) les freinaient de 25 - 28%. Sur des vols de 320 km les oiseaux étaient freinés de >31%. En outre, sur des vols de 320 km la production de CO₂ des pigeons était de 41 à 52% supérieure à la production totale de CO₂. Ils conclurent que les pigeons voyageurs de haut niveau fournissaient un effort notablement plus dur et plus long pendant un vol sur une longue distance lorsqu'ils étaient dotés d'un émetteur et d'un harnais. D'autres études depuis ont clairement démontré que les oiseaux portant un émetteur attaché avec un harnais sont gênés par le port de cet équipement et cette forme d'attache, par ex. Ward et Flint (1995).

Depuis les travaux de Gessaman et Nagy (1988), des techniques ont été développées pour implanter l'équipement dans l'abdomen (Korschgen et autres, 1996). Cette méthode a été maintenant testée sur toute une gamme d'espèces et on a trouvé qu'elle avait une faible incidence sur les organismes étudiés. (Dzus et Clark, 1996 ; Garrettson et autres, 2000 ; Peterson et autres, 1995 ; Schulz et autres 1998). En dépit de ces résultats, beaucoup de chercheurs ont semblé peu enclins à souscrire à ces conclusions et continuent d'utiliser des harnais par ex. Driscoll, 1995.

Poids du corps du courlis à bec grêle

Le poids du corps du courlis à bec grêle se situe probablement entre 255 et 520 g. Très vraisemblablement, le poids moyen du corps se situera de 430 à 460 g pour les mâles et de 490 à 520 g pour les femelles. (Tableau 1).

Tableau 1. Poids du corps estimatif du courlis à bec grêle

Source de données	Poids (g)	Commentaires
Oiseau trouvé mort en automne	360	Immature, spécimen mort depuis quelque temps
Oiseau trouvé mort en automne	255	Immature, spécimen mort depuis quelque temps
Estimation faite à partir de poids théoriques d'œufs	Mâle – 455 Femelle -520	Masse corporelle déterminée par extrapolation en utilisant le poids moyen d'un œuf et les données sur la masse corporelle pour le courlis courlieu qui en est très proche
Estimation à partir des mesures de longueur des ailes	Mâle – 430 Femelle - 490	Masse corporelle déterminée par extrapolation en utilisant données morphométriques pour le <i>Numenius tahitiensis</i> et le courlis courlieu

Avis

Le principe expérimental accepté actuellement selon lequel le ratio entre l'émetteur et le poids du corps ne devrait pas dépasser 3% devrait être considéré comme un chiffre maximum pour toute étude de poursuite par satellite ou par radio d'espèces migratrices d'oiseaux.

En outre, il est très clair que pour au moins une espèce migratrice (l'albatros à cape blanche *Thalassarche cauta*) ce chiffre est trop élevé et qu'un ratio de poids maximum de 1% était plus approprié.

Ce qui était également important dans la conception d'études de poursuite par satellite était la méthode utilisée pour attacher les émetteurs. L'emploi de harnais est inappropriée et peut compromettre la survie de l'animal ainsi que l'intégrité de l'expérience. Le Groupe de travail ne recommande pas leur utilisation dans les études de télémétrie. Les chercheurs sont encouragés à envisager l'implantation chirurgicale des émetteurs ou à mettre au point d'autres techniques si des fixations d'équipement pour de longues durées sont nécessaires. Cependant, le Groupe de travail a noté que l'utilisation de bandes adhésives et de colles modernes a donné de bons résultats en maintenant l'équipement sur des albatros pour des périodes d'au moins six mois, et cette technique peut s'avérer utile pour un certain nombre d'autres grandes espèces d'oiseaux migrateurs tels que les grues et les oiseaux d'eau.

Pour ce qui est du courlis à bec grêle, il n'y a actuellement aucun équipement de poursuite par satellite (émetteur et batterie) disponible qui puisse être utilisé selon les directives de 3% ou moins auxquelles on doit se conformer (Tableau 2).

Tableau 2. Poids maximum des émetteurs pour des combinaisons de poids du corps d'oiseaux et ratios émetteur/poids du corps

Poids du corps	Ratio émetteur/poids du corps		
	1%	2%	3%
400 g	4 g	8 g	12 g
450 g	4.5 g	9 g	13.5 g
500 g	5 g	10 g	15 g

Les décisions pour placer des équipements de poursuite par satellite sur les courlis à bec grêle sont de la responsabilité du Groupe de travail sur le courlis à bec grêle et devront évidemment tenir compte des avantages pour l'espèce en matière de conservation en prenant une telle décision et des ramifications politiques de cette décision. Cependant, se basant sur les preuves disponibles, le Groupe de travail estime que la probabilité de succès, si cette décision est prise, sera faible étant donné les contraintes imposées par les technologies disponibles.

Il est recommandé que le développement de méthodologies, les essais d'équipement et la formation du personnel soient entrepris en utilisant des espèces moins menacées plutôt que des espèces menacées.

Groupe de travail :

C. Limpus (Président), B. Baker, R. Beudels-Jamar de Bolsee, O. Biber, P. Devillers, B. Lhagvasuren et G. C. Boere.

Réunion du Groupe de travail : 3 mai 2001, pendant la dixième réunion du Conseil scientifique, Edimbourg.

Références (avec sommaires si disponibles).

Bergmann, P.J., Flake, L.D. and Tucker, W.L. 1994 Influence of brood rearing on female Mallard survival and effects of harness-type transmitters. *Journal of Field Ornithology* 65: 151 - 159.

Bro, E., Clobert, J. and Reitz, F. 1999 Effects of radiotransmitters on survival and reproductive success of gray partridge. *Journal of Wildlife Management* 63: 1044 - 1051.

Sommaire : En raison du déclin récent des populations de perdrix grises, *Perdix perdix*, dans le nord de la France, nous avons conduit une étude sur le terrain en 1995-97 en utilisant la radiotélémétrie pour étudier les causes de mortalité. Nous avons étudié les effets des radioémetteurs sur la survie, la reproduction et la masse corporelle de la perdrix grise. Nous avons capturé 260 femelles au printemps 1995, 99 en automne 1995 et 358 au printemps 1996 et les avons équipées d'un émetteur de cou de 10 g. Nous n'avons constaté aucune incidence de la pose de radios sur la survie ($P=0,101$), sur la reproduction ($P=0,375$), et sur la masse corporelle ($P=0,990$) au cours du printemps 1995. En revanche, des effets contraires ont été observés au printemps de 1996 sur la survie ($P<0,001$), sur la reproduction ($P=0,006$), et la masse corporelle

($P=0,013$). L'effet de remise en liberté sur la survie observé au printemps 1996 a varié selon les populations ($P<0,001$), entre les types de radio ($P= 0,036$), et pour ce qui est de la masse corporelle au moment de la capture ($P= 0,046$). Les différences observées entre les années et à travers les zones observées ont été liées au temps qu'il faisait et à l'abondance des prédateurs, mais non aux conditions de l'habitat que nous avons mesurées. Nos conclusions suggèrent que les données radiotéléométriques doivent être soigneusement interprétées en fonction des effets potentiels des équipements radio fixés, d'autant plus que ces effets sont influencés par les conditions de l'environnement.

Brothers, N., Gales, R., Hedd, A. and Robertson, G. 1998 Foraging movements of the shy albatross *Diomedea cauta* breeding in Australia: implications for interactions with longline fisheries. *Ibis* 140: 446 - 457

Sommaire : Les albatros à cape blanche d'Albatross Island et de Pedra Branca ont été poursuivis par satellite. On a constaté que les oiseaux reproducteurs se concentraient sur le plateau continental avec ceux de Pedra Branca empiétant sur la zone japonaise de pêche au thon à la palangre. Les distances sur lesquelles les oiseaux se déplaçaient à partir de leurs lieux de fousissement variaient avec la période du cycle de reproduction. Les adultes qui étaient poursuivis à la fin de la saison de reproduction (mars-avril, $n=7$) abandonnaient leurs poussins prématurément.

Calvo, B. and Furness, R.W. 1992. A review of the use and the effects of marks and devices on birds Ringing & Migration 13: 129 – 151.

Cotter, R.C. and Gratto, C.J. 1995 Effects of nest and brood visits and radio transmitters on Rock Ptarmigan. *Journal of Wildlife Management* 59: 93 - 98.

Driscoll, P. 1995 Eastern Curlews carry the load!. *Queensland Wader* 15: 3.

Dzus, E.H. and Clark, R.G. 1996. Effects of harness-style and abdominally implanted transmitters on survival and return rates of mallards. *Journal of Field Ornithology* 67: 549 - 557.

Sommaire : Les taux de retour ajustés étaient inférieurs ($P<0,025$) pour les femelles portant des harnais (22,6%) que pour celles avec implants (55%). Ces conclusions fournissent une preuve supplémentaire des effets nuisibles des émetteurs fixés par harnais.

Esler, D., Mulcahy, D.M. and Jarvis, R.L. 2000. Testing assumptions for unbiased estimation of survival of radiomarked harlequin ducks. *Journal of Wildlife Management* 64: 591 - 598.

Sommaire : Les estimations non-biaisées de survie d'individus équipés d'émetteurs radio exigent de prendre pour hypothèses que la radio n'affecte pas la survie et que les animaux pour lesquels le signal radio est perdu ont la même probabilité de survie que ceux dont on connaît le sort. Dans presque toutes les études, la plupart des chercheurs ont posé ces hypothèses sans tester leur validité. Nous avons testé ces hypothèses en comparant les taux interannuels de recapture et, par déduction, la survie entre les femelles adultes de arlequin plongeur équipés de radio et celles qui ne l'étaient pas, et pour les femelles équipées de radio entre les oiseaux totalement hors contrôle (c'est à dire ceux pour lesquels le signal radio a été perdu pendant la période d'observation téléométrique) et les oiseaux dont on connaissait le sort. Nous avons trouvé que les taux de recapture d'oiseaux équipés d'émetteurs radio implantés étaient similaires à ceux d'oiseaux non-équipés, ce qui indiquait que la pose d'émetteurs radio n'affectait pas la survie. Les taux de recapture étaient également similaires entre les oiseaux totalement hors contrôle et les individus dont on connaissait le sort, ce qui indiquait que les oiseaux manquants avaient la même espérance de vie. Cette étude montre que l'implantation d'émetteurs constitue une méthode non-biaisée pour estimer la survie des arlequins plongeurs et vraisemblablement d'autres espèces dans des circonstances identiques.

Ford, H.A., Geering, D. and Ley, A. 2000. Radio-tracking trials with regent honeyeaters *Xanthomyza phrygia* and other honeyeaters. *Corella* 24: 25 - 29.

Sommaire : Trois méthodes de fixation d'émetteurs radio ont été essayées sur *Xanthomyza phrygia*, sur *Philemon corniculatus* et les méliphages barbe-rouge *Anthochaera carunculata*. Les équipements radio ont été collés sur le dos des oiseaux, collés sur des agraffes de queue ou attachés à la queue avec de la colle. Les auteurs ne recommandent pas que les émetteurs soient collés sur le dos des méliphages, d'après des résultats d'essais sur de plus grands méliphages. Les émetteurs clippés ou attachés et collés sur la queue semblent être plus sûrs bien que leur utilisation soit appropriée avant la saison de reproduction plutôt qu'après pendant que les méliphages muent.

Garrettson, P.R., Rohwer, F.C. and Moser, E.B. 2000 Effects of backpack and implanted radiotransmitters on captive blue-winged teal. *Journal of Wildlife Management* 64: 216 - 222.

Sommaire : Les auteurs ont comparé la masse corporelle et le comportement de femelles de sarcelle à ailes bleues *Anas discors* captives équipées soit d'un émetteur à harnais dorsal soit d'un équipement implanté sur l'abdomen, ou aucune radio sur une période de 12 semaines. Les

fémmelles avec un implant ont perdu du poids pendant la première semaine après l'acte chirurgical, alors que les oiseaux munis d'un équipement dorsal et les oiseaux de contrôle ont pris du poids ($P=0,02$). La plupart des oiseaux implantés se sont remis pendant la deuxième semaine après l'acte chirurgical et n'ont jamais montré des différences par rapport aux autres groupes traités pendant les 11 semaines qui ont suivi ($p \neq 0,51$). Les fémmelles ayant un émetteur dorsal ont passé plus de temps à des mouvements de confort et moins de temps dans l'eau ($P < 0,001$) que les oiseaux ayant des implants ou aucune radio. Nous n'avons trouvé aucune différence entre les traitements dans le temps pour le repos, la nourriture ou la locomotion, excepté que les fémmelles équipées d'un émetteur dorsal ont passé moins de temps en locomotion que les fémmelles implantées ($p=0,03$). Nos résultats corroborent les études précédentes montrant les effets des émetteurs dorsaux à harnais sur le comportement. Il est démontré que les implants n'affectent pas le comportement mais ont pour conséquence une perte temporaire de masse post-chirurgicale. L'altération du comportement causée par les émetteurs dorsaux ne diminuait pas avec le temps, les chercheurs ne devraient donc pas estimer qu'une période d'adaptation est suffisante pour éliminer les effets des émetteurs.

Gessaman, J.A. and Nagy, K.A. 1988 Transmitter loads affect flight speed and metabolism of homing pigeons. *Condor* 90: 662 - 668.

Sommaire: Sur des vols de 90 km les harnais seuls ralentissent les oiseaux de 15% et les harnais ajoutés aux émetteurs (<5% de la masse corporelle) ralentissent les oiseaux de 25-28%, et pour des vols de 320 km de >31%. En outre, pour les vols de 320 km, la production de CO₂ des pigeons était de 41-52% plus élevé que le total de CO₂. Par conséquent, les pigeons voyageurs de haute performance travaillent substantiellement plus dur et plus longtemps durant un vol à longue distance lorsqu'ils portent un harnais et un émetteur.

Hedd, A. 1999 Foraging ecology of shy albatrosses *Thalassarche cauta* breeding in Australia: implications for interactions with longline fisheries. PhD Thesis, Univ. of Tasmania: Hobart (unpublished).

Sommaire: Effets du transport d'équipement de transmission par satellite. (Section 8.4.1 p. 270). Il semble que le fait de transporter des équipements de transmission par satellite ait allongé la durée des déplacements pour l'alimentation tout au long de la saison de reproduction pour les oiseaux d'Albatros Island. Au début de l'élevage des poussins, non seulement la durée des déplacements pour l'alimentation était plus longue, mais le fait de transporter un équipement de transmission par satellite semblait également entraîner des abandons de nid. Avant d'abandonner leur nid, les durées des déplacements pour l'alimentation de ces oiseaux étaient variables et allaient jusqu'à 6,6 jours. Comme aucun oiseau ayant réussi n'avait effectué des déplacements pour l'alimentation aussi long au début de l'élevage des poussins, ceci indique que le transport d'un émetteur par satellite pendant cette phase avait un réel inconvénient. Jusqu'aux études de 1996/97 et pendant celles-ci, toute tentative pour fixer des émetteurs (1,9-2,4% et 2,6-3,4% de la masse corporelle d'un adulte) à des oiseaux après la période de couvaison finissait par un abandon du nid. Cependant, des études couronnées de succès ont été effectuées en 1997-98 lorsque les deux plus petits émetteurs par satellite (0,8-1,1% de la masse corporelle de l'adulte) ont été placés sur des oiseaux de Mewstone au début de la période de couvaison. Il semble que le succès de ces expériences était dû à la combinaison d'une fixation plus précoce et d'émetteurs plus petits.

Hubbard, M.W., Tsao, L.C., Klaas, E.E., Kaiser, M. and Jackson, D.H. 1998 Evaluation of transmitter attachment techniques on growth of wild turkey poults. *Journal of Wildlife Management* 62: 1574 - 1578.

Sommaire : Nous avons comparé les effets sur la croissance d'émetteurs dorsaux et d'émetteurs implantés chirurgicalement utilisés en tant que technique de marquage dans l'étude de la survie de dindonneaux sauvages *Meleagris gallopavo*. Nous avons effectué des analyses "ANOVA" et des analyses "Bayesian" pour évaluer l'hypothèse nulle selon laquelle les techniques de marquage n'affectaient pas la croissance. La croissance de la masse corporelle s'est révélée similaire parmi les groupes traités, cependant nous avons trouvé des différences dans les taux de croissance des ailes parmi les groupes traités. Le groupe de contrôle avait le taux de croissance de l'aile le plus élevé. Le groupe avec un émetteur dorsal avait le taux de croissance le plus bas, le groupe avec un implant chirurgical était intermédiaire. Les harnais d'émetteurs dorsaux en latex entraînaient également des problèmes de développement physique qui auraient négativement affecté les estimations de survie des dindonneaux sauvages sur le terrain. L'implantation chirurgicale d'émetteurs affectait moins la croissance des ailes que les harnais dorsaux et cette technique est donc recommandée pour fixer des émetteurs sur des dindonneaux sauvages.

Hull, C.L. 1997 The comparative foraging ecology of royal Eudyptes schlegeli and rockhopper *E.chrysochrome* penguins. PhD thesis, Zoology Dept, University of Tasmania.

Sommaire : Des expériences pour l'évaluation de l'impact des investigations sur le succès de la reproduction n'ont pas eu d'effets significatifs, à condition que les travaux sur la colonie aient été faits avec soin. L'utilisation d'équipements externes (émetteurs et enregistreurs de temps et de

profondeur, TDR) faisait partie de l'étude, et leur impact sur les manchots royaux a été évalué. Aucun effet n'a été observé sur des oiseaux transportant de petits émetteurs VHF aérodynamiques, mais la fixation de TDR plus grands et non-aérodynamiques a diminué la possibilité pour les manchots de revenir d'un déplacement pour l'alimentation, augmenté la durée de ces déplacements, augmenté les taux d'ingestion d'eau et diminué les niveaux de matière grasse accumulée. Les différentes incidences des équipements ont été rapportées au fait que leur taille et leur hydrodynamisme affectaient très vraisemblablement la traînée.

Korschgen, C.E., Kenow, K.P., Gendron-Fitzpatrick, A., Green, W.L. and Dein, F.J. 1996. Implanting intra-abdominal radiotransmitters with external whip antennas in ducks. *Journal of Wildlife Management* 60: 132 - 137.

Sommaire : Décrit une méthode valable pour le marquage radio des canards qui a été utilisée avec succès dans deux études de terrain.

Petersen, M.R., Douglas, D.C. and Mulcahy, D.M. 1995 Use of implanted satellite transmitters to locate Spectacled Eiders at sea. *Condor* 97: 276 - 278.

Rohweder, D.A. 1999 Assessment of three methods used to attach radio-transmitters to migratory waders in northern New South Wales. *Corella* 23: 7 - 10.

Sommaire : Trente-deux émetteurs à une phase ont été fixés à dix espèces d'échassiers dans le cadre d'une étude sur l'utilisation des habitats nocturnes. Trois variantes d'une méthode utilisée précédemment pour fixer des émetteurs sur des échassiers ont été comparées. Le but de la comparaison était de déterminer si moins de variations perturbantes des techniques de fixation normalisées pouvaient fournir les mêmes temps de conservation. Les trois variantes étaient : 1 un émetteur attaché directement sur le bas du dos de l'oiseau ; 2 un émetteur avec gaze attaché à une touffe de plumes taillées sur le bas du dos de l'oiseau et 3 des émetteurs ont été attachés directement sur une touffe de plumes taillées sur le bas du dos des oiseaux. Le temps de conservation allait de 11 à 55 jours. Le temps de conservation moyen le plus long a été enregistré pour la variante 3 (31 jours), suivi de la variante 2 (30 jours) et de la variante 1 (19 jours). Malgré la différence importante entre les moyennes, il y avait peu de différence dans le temps de conservation entre les trois variantes. Une différence de temps de conservation importante a été enregistrée entre différentes classes de poids. Les oiseaux pesant plus de 300 g gardaient les émetteurs pour une plus longue période de temps que les oiseaux pesant moins de 150 g. Les résultats suggèrent que la capture et la fixation d'émetteurs peuvent avoir une incidence à court terme sur le comportement des oiseaux.

Runciman, D. 1996 Activity budget of non-breeding Helmeted Honeyeaters. *Emu* 96: 62 - 65.

Sommaire : Les oiseaux sans émetteur passaient en vol 8,4% de temps en plus que les oiseaux porteurs d'émetteurs radio (poids de l'émetteur 4,5 à 8% du poids du corps), incidence du marquage et des équipements.

Schmutz, J.A., and Morse, J.A. 2000 Effects of neck collars and radiotransmitters on survival and reproduction of emperor geese. *Journal of Wildlife Management* 64: 231 - 237.

Sommaire: Les colliers de cou ont été largement utilisés pour des études biologiques de populations d'oies. Malgré les inquiétudes au sujet de leurs effets négatifs, peu d'études ont employé des dispositifs susceptibles de démontrer clairement ces effets. Pendant une étude de 1993-98 sur l'oie empereur *Chen canagika*, nous avons opposé la survie et la reproduction des oies marquées avec des bandes tarsiennes à celles marquées avec soit de petits colliers de cou, soit de grands colliers de cou, soit de petits colliers de cou avec un émetteur radio. La survie annuelle des femelles adultes marquées avec des bandes tarsiennes a varié au cours des années et atteint la moyenne de 0,807 \pm 0,140. La survie des oies avec d'autres types de marqueurs a également varié au cours des années mais a été inférieure (0,640 \pm 0,198). Les colliers équipés d'un émetteur radio ont diminué la propension à la reproduction comme indexé par les taux de réobservation. Bien que la taille des couvées des oiseaux munis de bandes tarsiennes ait été similaire à celle des couvées des oiseaux nonmarqués, d'autres marqueurs réduisaient la taille des couvées d'environ un œuf. La masse d'un œuf et la date d'éclosion n'étaient pas affectés par le type de marqueur. De futures études démographiques sur les oies devraient se préoccuper sérieusement d'utiliser d'autres marqueurs.

Schulz, J.H., Bermudez, A.J., Tomlinson, J.L., Firman, J.D. and Zhuoqiong, H.E. 1998. Effects of implanted radiotransmitters on captive mourning doves. *Journal of Wildlife Management* 62: 1451 - 1460.

Sommaire : Des études télémétriques faites précédemment sur des tourterelles tristes utilisant des émetteurs fixés avec de la colle ont montré que cette technique n'était valable qu'à court terme (<10 semaines), et que les harnais pour émetteurs avaient sans doute des effets nuisibles sur les tourterelles. Pour améliorer les méthodes de fixation nous avons mis au point des techniques chirurgicales destinées à implanter sous la peau et dans l'abdomen des émetteurs radio avec des

antennes fouets extérieures sur lestourterelles tristes et déterminé les réponses physiologiques et pathologiques aux implants d'émetteurs. Nous avons utilisé une colonie captive de 200 individus prélevés dans la nature pour mettre au point et essayer des procédures pour la pose d'implants sous-cutanés (SC1), des chirurgies sous-cutanées sans implant (SC2), des implants intra-abdominaux (IA1), des chirurgies intra-abdominales sans implant (IA2), et un groupe de contrôle sans chirurgie ni implant (CNT) ; 20 mâles et 20 femelles ont été assignés à chaque groupe expérimental. Les chirurgies pour IA1 ont pris moins de temps que les chirurgies pour SC1. Les ratios hétérophile/lymphocyte ont montré que les colombes des groupes IA1 et IA2 avaient subi plus de modifications ($P=0,024$) après traitement que celles des groupes SC1, SC2 ou CNT. Quatre-six jours après l'acte chirurgical, 153 des 160 colombes ayant subi un traitement chirurgical ont montré un site chirurgical presque ou tout à fait guéri sans aucune complication. Quatorze jours après le traitement, 34 implants SC1 (87%) étaient situés dans le creux du thorax. Les conclusions générales de l'autopsie 10 jours après l'acte chirurgical ont montré que 36 des 39 implants SC1 (92%) et 36 des 39 implants IA1 (92%) indiquaient peu ou pas de réponse des tissus aux implants. Le fonctionnement des émetteurs a commencé à faiblir deux semaines après le traitement et 85% ne fonctionnaient plus 10 semaines après le traitement. Nos données montrent que les implants sous-cutanés avec des antennes extérieures étaient une meilleure solution par rapport aux implants intra-abdominaux avec des antennes extérieures, mais d'autres essais sont nécessaires pour comparer les implants sous-cutanés aux techniques conventionnelles de fixation.

Tuck, G.N., Polacheck, T., Croxall, J.P., Weimerskirch, H., Prince, P.A., and Wotherspoon, S. 1999. The potential of archival tags to provide long-term movement and behaviour data for seabirds: first results from wandering albatross, *Diomedea exulans*, of South Georgia and the Crozet Islands. *Emu* 99: 60-68.

Fait état des premiers essais de géo-localisation d'albatros en utilisant des enregistreurs de données miniatures fixés à ces oiseaux pour des périodes prolongées. Le document souligne le potentiel d'enregistreurs de données pour obtenir des informations sur la répartition liée à l'alimentation et le comportement des oiseaux de mer. Des marqueurs pour archivage enregistrant la lumière et la température ont été placés sur des albatros hurleurs, *Diomedea exulans*, non-reproducteurs des îles de Géorgie du Sud et Crozet. Les estimations de position d'un albatros hurleur venant des îles Crozet ont indiqué un voyage extensif de l'Afrique australe à travers l'océan Indien jusqu'au sud-est de l'Australie et à l'est de la Nouvelle-Zélande. Un albatros hurleur de Géorgie du Sud s'est semblé-t-il déplacé vers l'Est en traversant l'océan Atlantique alors qu'un autre s'est déplacé vers l'Ouest à des longitudes approchant celles du plateau continental de la Patagonie. Ces zones correspondent à des schémas de mouvements déjà connus vers des lieux de haute activité des flottes de pêche à la palangre au sud des océans. Les albatros constituent une importante prise accidentelle de ces pêches et la connaissance des répartitions, l'une spatiale, l'autre temporelle de ces espèces menacées aidera à diminuer les risques. On décrit également comment les informations concernant la lumière obtenue par les marqueurs est utilisée pour déterminer la position en estimant la longueur du jour à partir de laquelle la latitude peut être calculée et en estimant le temps à midi ou à minuit, dont on peut calculer la longitude. En général, l'estimation de la latitude est plus difficile et il faut s'attendre à ce qu'elle soit moins précise que l'estimation de la longitude. Ceci est dû au fait que les temps réels de lever et de coucher du soleil doivent être déterminés avec précision, ce qui est difficile car les niveaux de luminosité changent rapidement à ces moments là. Cependant, les enregistrements de la température de la surface de la mer conjointement avec les estimations sur la longitude peuvent en principe aider à surmonter ces problèmes s'ils sont comparés aux données de température de la surface de la mer enregistrées par satellite.

Ward, D.H. and Flint, P.L. 1995 Effects of harness-attached transmitters on premigration and reproduction of Brant. *Journal of Wildlife Management* 59: 39 - 46.

Sommaire: Les femelles ayant des bandes de couleur et des émetteurs sont retournées à la colonie de reproduction au cours des saisons de nidification ultérieures à un taux inférieur (-4%) que les femelles ayant des bandes de couleur sans émetteur (57-83%).

White, G.C. and Garott, R.A. 1990 Analysis of wildlife radio-tracking data Academic Press: San Diego, California